

Le français moderne

Revue de linguistique française

Directeur

Jean-Marie Klinkenberg

L'orthographe : théories, pratiques et réformes

Numéro dirigé par

Anne Dister

Anne DISTER, Présentation

Jean-Marie KLINKENBERG et Stéphane POLIS, L'orthographe du français dans une perspective typologique. Les fonctions graphémiques de l'écriture

Myriam PAQUET-GAUTHIER, Wim REMYSEN, Les usages graphiques dans les œuvres littéraires québécoises d'avant 1940

Beatrice DAL BO, Une étude de la sur-segmentation des mots graphiques dans des écrits de scripteurs peu lettrés

Christian SURCOUF, Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé en linguistique

Anne ABEILLÉ, L'accord et l'orthographe dans la *Grande grammaire du français*

Jean-François DE PIETRO, Évaluer la pertinence de l'introduction des *Rectifications* orthographiques de 1990 dans les manuels de français en Suisse romande

Georges LEGROS, L'orthographe française : entre réformisme et conservatisme

Robert MARTIN, Nouveau plaidoyer pour une orthographe assouplie

In Memoriam

Gaston Gross (1939-2022), par Denis Le Pesant

Le français moderne

Fondateurs : A. DAUZAT et J.-L.L. D'ARTREY

Directeur : J.-M. KLINKENBERG

Comité de patronage

B. CERQUIGLINI, Recteur honoraire de l'Agence universitaire de la Francophonie

J.-D. GENDRON, Professeur émérite à l'Université Laval

N. GUEUNIER, Professeure émérite à l'Université de Tours

F.-J. HAUSMANN, Professeur émérite à l'Université d'Erlangen

G. KLEIBER, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg

R. MARTIN, Professeur émérite à l'Université de Paris IV

O. SOUTET, Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

Comité de rédaction

F. BERLAN (Paris) — A. BERRENDONNER (Fribourg)

X. BLANCO (Barcelone) — A. CARLIER (Lille)

M. DAFF (Dakar) — D. DENIS (Paris)

C. FUCHS (Paris) — P.-P. HAILLET (Cergy-Pontoise)

Ph. HAMBYE (Louvain-la-Neuve) — M.-L. HONESTE (Paris)

A. JAUBERT (Nice) — V. MAGRI (Nice) — J. MAURAI (Québec)

S. MEJRI (Paris) — Ch. REGGIANI (Paris) — A. THIBAUT (Paris)

Secrétariat général : Ph. MONNERET (Paris), F. NEVEU (Paris)

Édition et abonnements : Abdelouahab AYADI

SOMMAIRE

L'orthographe : théories, pratiques et réformes, numéro dirigé par Anne Dister

Anne DISTER, Présentation.....	159
Jean-Marie KLINKENBERG et Stéphane POLIS, L'orthographe du français dans une perspective typologique. Les fonctions graphémiques de l'écriture	161
Myriam PAQUET-GAUTHIER, Wim REMYSEN, Les usages graphiques dans les œuvres littéraires québécoises d'avant 1940	195
Beatrice DAL BO, Une étude de la sur-segmentation des mots graphiques dans des écrits de scripteurs peu lettrés.....	212
Christian SURCOUF, Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé en linguistique.....	226
Anne ABEILLÉ, L'accord et l'orthographe dans la <i>Grande grammaire du français</i>	254
Jean-François DE PIETRO, Évaluer la pertinence de l'introduction des <i>Rectifications</i> orthographiques de 1990 dans les manuels de français en Suisse romande.....	269
Georges LEGROS, L'orthographe française : entre réformisme et conservatisme	283
Robert MARTIN, Nouveau plaidoyer pour une orthographe assouplie	303
In memoriam Gaston Gross (1939-2022), par Denis Le Pesant.....	315

L'orthographe du français dans une perspective typologique. Les fonctions graphémiques de l'écriture¹

Jean-Marie Klinkenberg et Stéphane Polis

Dans cette contribution, nous entendons replacer l'objet qu'est l'orthographe française dans le cadre général des techniques d'écriture. Cette perspective nous permettra de montrer que l'orthographe française propose une des solutions possibles au défi que constitue la notation d'une langue. Cette thèse sera démontrée dans le cadre d'une analyse typologique, faisant intervenir la comparaison avec d'autres écritures du monde, y compris des écritures non alphabétiques. Ladite comparaison fera apparaître les originalités de la solution française, qui réside dans une série de moyens qu'elle mobilise, mais montrera aussi les grands principes qu'elle a en partage, parfois de manière étonnante, avec d'autres systèmes d'écriture parfois très éloignés dans le temps ou dans l'espace.

1. Orthographe et écriture

1.1. Avènement d'une linguistique de l'écrit

L'orthographe française est un carrefour assurément très fréquenté. Mais deux traditions dominent largement ce champ d'étude : la tradition pédagogique, qui relève de la linguistique appliquée, et la tradition historique, parfois inspirée par des considérations sociolinguistiques. C'est certes plus rarement, et plus récemment, que l'orthographe a été envisagée comme un système. Mais, depuis les années 1970, ce nouveau courant s'est spectaculairement renforcé : du malheureux *Système graphique du français* de René Thimonnier (1967 ; cf. Klinkenberg 1971) à la récente *Orthographe lexicale du français. Système et réforme* de Claude Gruaz (2022), les travaux en ce sens sont aujourd'hui nombreux.

Ces travaux s'inscrivent dans ce qui aura été un véritable changement de paradigme (Klinkenberg 1992b) : l'avènement d'une linguistique de l'écrit. À bien y regarder, la mutation était double : la question de l'orthographe se voyait désormais traitée en termes de sémiotique générale, mais cette perspective supposait aussi fatalement que l'on sorte du champ d'une linguistique strictement française. Ce double déplacement avait été préparé par des travaux pionniers, certains ayant été élaborés avant la dernière guerre mondiale (comme ceux de Josef Vachek 1939), d'autres datant des années 50 et 60 et ayant été suivis par ceux de Wladimir Hořejši (1971) et de Vladimir Grigoriévitch Gak (1976). Ces chercheurs ouvraient ainsi une tradition marquée par les noms de Nina Catach, Jacques Anis, Jean-Pierre Jaffré, Michel Fayol, tous chercheurs qui ont tenu à inscrire leur réflexion sur l'orthographe du français dans le cadre plus général des systèmes d'écriture (e.g., Fayol et Jaffré 2014).

¹ Le présent texte applique les rectifications de l'orthographe de 1990, recommandées par toutes les instances francophones compétentes, dont l'Académie française.

Notre contribution se distinguera sensiblement de leurs travaux pour trois raisons : d'abord parce qu'elle s'appuiera sur les récents développements en matière de sémiotique générale des écritures, théorie qui pourra porter le nom de 'scripturologie' (cf. Klinkenberg et Polis 2018b ; à paraître c) ; ensuite parce que, pour respecter la perspective typologique, notre analyse tiendra compte des systèmes d'écriture non alphabétiques, généralement boudés par nos devanciers : on verra que les prendre en considération permettra de mieux formuler certains principes généraux auxquels se conforme aussi l'orthographe française ; enfin parce que — conséquence peut-être de leur habitus de linguistes — lesdits devanciers ont privilégié dans leur description ce que l'on nommera plus loin graphèmes, et, dans cette catégorie de signes, ce que l'on nommera phonogrammes (§ 2.1.1).

1.2. L'écriture et la langue : entre dépendance et autonomie

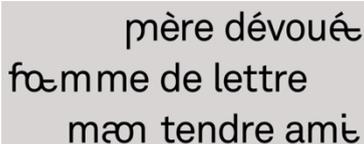
Lorsqu'ils pensent à l'écriture, les théoriciens peuvent tendre vers deux pôles (Glück 1987 : 57-110 ; Dürscheid 2002 : 38-47 ; Klinkenberg 2018a : chap. 1 ; Meletis 2020 : 65-77 ; Meletis et Dürscheid 2022 : 25-31 ; pour ce débat en France, voir Lapacherie, 1998). D'une part, il y a ceux pour qui la langue écrite n'est rien d'autre qu'un transcodage de la langue orale — c'est l'« hypothèse dépendante », ainsi nommée car l'écrit dépendrait de l'oral — et, d'autre part, ceux qu'on peut appeler les autonomistes.

La première tradition est assurément solide et a même longtemps constitué la doxa de la linguistique. Pour ses fidèles, l'écriture est une « sémie substitutive », selon la terminologie d'Éric Buysens (1943 : 49) : elle a pour unique fonction de noter le langage oral. « Lorsqu'on lit l'écriture, on substitue les sons de la parole aux caractères écrits, et c'est à partir de la parole qu'on passe à la signification », dit Buysens avec une touchante naïveté. Ce point de vue était déjà celui de Saussure, du moins du Saussure public du *Cours*, qui proclamait sinon l'indignité du moins le caractère ancillaire de l'écriture : « Langue et écriture sont deux systèmes distincts : l'unique raison d'être du second est de représenter le premier », énonce une de ses phrases maintes fois citée. Sans doute est-ce André Martinet qui a formulé ce point de vue de la manière la plus radicale : pour lui, il n'y a écriture que quand il y a « asservissement du pictural à l'oral » (*apud* Cárdenas 2001 : 97).

Mais cette position n'est pas homogène. On y distingue au moins deux nuances (Anis 1988) : le *phonocentrisme* et le *phonographisme*.

Dans le premier cas, la langue écrite est réputée transposer terme à terme les unités phonémiques en unités graphiques : en termes de glossématique, on dira qu'il y a simple changement de substance, la forme de l'expression restant identique. Ce phonocentrisme suscite une grave objection. C'est que l'écriture présente des caractéristiques qui ne peuvent pas se laisser décrire comme de simples décalques de la langue orale. Songeons par exemple à l'espace entre deux paragraphes, qui devrait faire l'objet d'une glose complexe si l'on voulait en rendre compte oralement ; ou aux guillemets, qui ne sont pas le simple équivalent d'une modulation de la mélodie de la phrase ; ou encore aux « classificateurs » sémantiques, égyptiens (Goldwasser 2022) ou sumériens (Selz *et al.* 2017) par exemple, qui peuvent apporter des précisions qui ne sont pas directement exprimées par la langue orale ; ou enfin, pour prendre un exemple plus actuel, à la mise au point de procédures qui font coexister dans un même mot français écrit une forme masculine et une forme féminine articulées par un point médian ou un autre dispositif similaire (exemple : « Tou·te·s les débutant·e·s sont prié·e·s de se

présenter avec ceux qui sont déjà aguerris. Ils se présenteront munis de leurs documents », certaines polices, comme celle imaginée par le designer-typographe Tristan Bartolini (Fig. 1), rivalisant d'inventivité en la matière. On peut penser ce que l'on veut de ces techniques, mais une chose est sûre : elles manifestent spectaculairement la distance que l'écriture peut prendre par rapport à l'oral, puisque les formes impliquées ne peuvent, moins encore que d'autres, être directement oralisées.



mère dévouée
femme de lettre
mon tendre ami

Fig. 1. Exemple de police inclusive (Tristan Bartolini, *Inclusif-ve*)

La position phonocentriste débouche donc sur un paradoxe : c'est que, très logiquement, elle récusé la pertinence de toute linguistique de l'écrit. En effet, lorsque d'aventure les phonocentristes semblent apercevoir qu'il pourrait bien y avoir des phénomènes propres à l'écriture, ils les excluent du champ de l'étude, au nom de la pétition de principe d'une pureté linguistique de cette écriture. C'est ce qui arrive par exemple lorsqu'Éric Buyssens rencontre les guillemets sur son chemin : pour lui, ces signes ne sont rien d'autre que les traces « d'une sémie directe *vivant en parasite* sur la sémie substitutive qu'est l'écriture » (1943 : 50 ; nous soulignons).

Il convient donc d'opter pour un phonographisme plus compréhensif, auquel nous allons revenir dans un instant. Car il faut d'abord rencontrer la conception autonomiste. Après avoir été minoritaire tout au long de l'histoire occidentale, celle-ci a conquis beaucoup d'adeptes dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les autonomistes refusent que l'écriture soit simplement « un système de signes dérivés par rapport au système de signes premiers, que serait la langue parlée » (Fontaine-De Visscher 1969 : 465) et s'élèvent contre le préjugé qui consiste à proclamer le caractère intrinsèquement supérieur et indépassable de la solution alphabétique. Outre l'existence de phénomènes comme ceux déjà invoqués, un argument militant en faveur de cette position est le constat que l'on peut avoir accès au contenu d'un texte écrit sans nécessairement passer par sa version orale.

Les descriptions autonomistes de l'écriture sont toutefois elles aussi hétérogènes. On peut en effet y distinguer deux tendances : l'*autonomisme radical* et l'*autonomisme modéré*.

L'autonomisme radical peut se réclamer du parrainage de la grammatologie de Jacques Derrida (1967), pour qui il y a écriture dès qu'il y a « inscription durable d'un signe ». Ce n'est pas le lieu de décrire par le menu les objections à cette position (Klinkenberg 2018a : 201). La principale est qu'en définitive, cette conception radicale tend à résorber toutes les sémiotiques spatiales dans le concept d'écriture : bande dessinée, signes de piste, plans de métro, pièces héraldiques... Et l'on voit mal ce que l'on gagne à pratiquer une telle fuite en avant.

1.3. Vers une synthèse : rencontre du phonographisme et de l'autonomisme

Si l'on veut conserver la langue en ligne de mire, condition indispensable pour définir efficacement une écriture (Klinkenberg 2018a et 2018b ; Klinkenberg et Polis 2018b),

il convient donc d'opter pour un autonomisme modéré, qui rencontrera ce qui a été appelé phonographisme.

Ces deux positions se rejoignent pour admettre que la langue a deux modes d'existence — l'oral et l'écrit — entre lesquels il n'y a pas de hiérarchie. Elles envisagent la langue écrite comme un système, certes étroitement corrélé à celui de la langue parlée, mais ayant ses règles propres. Selon la formule de Catach, une des meilleures représentantes de ce courant œcuménique, « l'écriture *double* la langue phonémique non pas dans le sens qu'elle 'est son double', mais en ce sens qu'elle s'est créée à côté du langage premier sa place propre » (Catach 1988b : 253 ; voir aussi Cerquiglini 1996)².

Le constat de cette autonomie relative d'un système à la fois « phonographique » et « supra ou extraphonographique » amène Catach (1973 : 30-31) à décrire l'écriture du français comme un plurisystème composite, dans lequel voisinent trois familles de marques renvoyant à la langue, marques qu'elle nomme graphèmes :

- (1) « Les *phonogrammes*, ou graphèmes chargés de transcrire les sons. Ils constituent le noyau de notre système graphique » ;
- (2) « Les *morphogrammes*, prononcés ou non » (par exemple les marques de genre ou de nombre, les suffixes...) ;
- (3) « Les *logogrammes*, où figures de mots ; ici les graphèmes deviennent à la limite indissociables de l'unité lexicale où ils se trouvent » (exemples : *sept*, *poêle*, *coing*). Catach les distingue des idéogrammes, car dans le logogramme, « le contact alphabétique existe toujours, du moins en français : le son est transcrit, mais on transcrit *plus* que le son. »

C'est de cette tripartition que nous partirons, mais en la corrigeant et en la consolidant sur le plan théorique, nous servant pour ce faire des concepts élaborés dans le cadre de la scripturologie.

Notons toutefois déjà ceci, qui est un important principe général sur lequel nous aurons à revenir : la taille réduite du stock d'unités graphiques à la disposition du scripteur amène évidemment les mêmes unités à jouer plusieurs rôles différents (voir le § 6). Par exemple le signe <a> peut successivement constituer un « phonogramme » à lui seul, ou entrer dans la composition d'un phonogramme complexe (e.g. <ai>), dans celle d'un « morphogramme » (<aient>), ou encore constituer un logogramme (dans <il a>).

2. Plan d'une sémiotique des écritures

Ayant ainsi déblayé le terrain, il s'agit à présent de prendre de l'altitude et de tracer le cadre général dans lequel s'inscrit notre propos (Klinkenberg et Polis 2018b).

Une théorie des écritures doit nécessairement comporter trois chapitres, étudiant trois types de signifiants distincts, ayant chacun leur fonction : le graphème, le grammème, le scriptème. Si les linguistes cités plus haut ne se sont guère intéressés qu'au graphème, il faut envisager l'écriture d'une langue d'une manière générale, et son orthographe en particulier, dans un cadre plus large.

² L'expression « langage premier » est certes malheureuse, contradictoire qu'elle est avec la position défendue. Mais elle est le symptôme du poids dont la tradition phonocentriste continue à peser.

2.1. Trois signifiants, trois fonctions

2.1.1. *Le graphème*

On parle de fonctions graphémiques lorsque l'écriture est conçue comme l'appariement d'une sémiotique spatiale et d'une langue donnée. Les signifiants minimaux de ce système seront des graphèmes.

Mais, à la différence de Catach, nous entendrons ici par fonctions graphémiques non seulement le fait que des graphèmes sont capables de renvoyer à des unités de première et de seconde articulation du langage (Coulmas 1984 ; Catach 1994), mais encore à tout ce qui relève du linguistique au sens large, depuis la phonologie et la morphologie, jusqu'à la sémantique, à la prosodie et à la pragmatique. Il suffira ici de songer à l'emploi des points de suspension, ou, d'apparition plus récente, aux émoticônes traduisant l'état d'esprit du scripteur.

Prenons un exemple concret afin d'illustrer notre cadre d'analyse. Dans la Fig. 2, les signes individuels constituant l'énoncé <bouchemaine>, qui sont autant de graphèmes, et leur regroupement, permettent, en partant des règles complexes de l'écriture du français, d'associer à cet énoncé une valeur phonique : on peut lire ce panneau /buʃəme:n/ ou /buʃmɛ:n/.



Fig. 2. Panneau de signalisation à l'entrée de la commune de Bouchemaine (près d'Angers), sur la D112

2.1.2. *Le grammème*

Les fonctions grammémiques sont rendues possibles par l'existence de normes et de variations libres dans l'acte matériel de production de l'écrit. Ces normes permettent d'identifier diverses valeurs, qui se laissent aisément ranger dans des familles (valeurs symboliques, indicielles ou iconiques).

Ce sont des valeurs symboliques qui ont été reprochées aux autorités qui ont fait installer le panneau de la Fig. 2 : elles ont été attaquées par des adversaires politiques pour l'utilisation de la police **Comic Sans MS** dans ce contexte. C'est que le signifié grammémique de « non-sérieux » est associé à cette police mise au point pour la bande dessinée : un signifié trop ostentatoirement inapproprié dans le cas de l'inscription du nom de la respectable localité. C'est cette même police qui fit naguère le buzz : son utilisation dans un travail scientifique important fut considérée comme le signe obvie d'un manque de crédibilité (Murphy 2017). Du côté des valeurs indicielles, pointons le ductus nerveux d'une lettre de réclamation, qui trahit vraisemblablement l'état d'esprit

du scripteur. Et du côté iconique, on peut songer au recours aux majuscules pour CRIER dans une conversation électronique, la taille des caractères mimant le volume de la voix.

2.1.3. *Le scriptème*

Ici, c'est le contexte d'actualisation de l'écrit dans son environnement matériel qui compte (Harris 1995). L'espace graphique ne peut être considéré comme un réceptacle passif mais participe bien à la signification du texte écrit. Ce que Klock-Fontanille (2005 : 33) formule compendieusement : « Le support génère du sens ». Dans notre exemple de la Fig. 2, la configuration <panneau horizontal blanc bordé de rouge et comportant une inscription> + <position en bordure d'une voie> renvoie, dans le code signalétique français, à un signifié « nom de localité ». Mais des scriptèmes sont également à l'œuvre au sein d'une même zone scripturale : si une croix manuscrite surmonte le groupe <prénom> + <nom> à la fin d'un acte notarial, elle sera reconnue comme une signature valide, marquant l'approbation du scripteur, même si son identité précise n'est pas formellement accessible à travers des graphèmes.

Si l'on peut en droit distinguer ces trois familles de fonctions, avec les trois types de signifiants qui leur correspondent, il n'y a aucune écriture qui ne les mobilise toutes. Autrement dit, toute écriture présente par définition un ensemble coordonné de fonctions graphémiques, de fonctions grammémiques et de fonctions scriptémiques. Et ces trois familles de fonctions sont appelées à s'articuler les unes aux autres. Dans l'illustration de la Fig. 2, c'est seulement parce qu'un scriptème renvoie à un signifié général « nom de localité » que l'on peut inférer que le graphème qui lui est associé (et qui permet de comprendre /buʃøme:n/) ne renvoie pas à une personne, à une entreprise, à un concept ou à un monument, mais constitue bien un toponyme. Et c'est sur cette base que l'on pourra juger de l'acceptabilité de la norme grammémique employée : en l'occurrence, le recours à la police **Comic Sans MS** enfreint l'article 11 (« Inscription sur les panneaux et panoneaux ») de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963.

2.2. Orthographe : scriptèmes et grammèmes

On pourra dans un premier temps penser que les fonctions scriptémiques et grammémiques ne concernent que de très loin les problèmes traditionnellement associés à l'étude de l'orthographe française. Et, en effet, ce sont bien les fonctions graphémiques qui nous retiendront particulièrement ici (§§ 3-6). Mais les deux autres domaines sont également concernés.

2.2.1. *Orthographe et scriptèmes*

L'environnement spatial dans lequel tout écrit trouve à se déployer confère à l'énoncé scriptural une série de valeurs. Si, grâce à une série de traits comme [format du papier], [texture du papier], [présence d'un sceau], on identifie un objet comme « document notarié », on peut faire un pari inférentiel sur la nature du texte qu'il contient, et cela avant même d'avoir soumis celui-ci à une interprétation à la lumière de facteurs graphémiques ou grammémiques. De même, identifier une construction comme un « édifice religieux » oriente a priori l'interprétation des données scripturales que l'on pourra y rencontrer.

En tant que dispositif sémiotique, l'environnement produit donc du sens, indépendamment du texte qu'il reçoit, et il influence ce dernier tant du point de vue du fond que de

la forme. On peut poser que ce sens vient préalablement à l'inscription. Nous proposons donc de nommer « préfiguration » ce mécanisme général au sein des fonction scriptémiques (Klinkenberg et Polis à paraître b).

Parmi les différentes sortes de préfigurations, il faut réserver ici une place particulière aux *prédéterminations*. L'environnement prédétermine en effet l'énoncé scriptural de différentes manières, en orientant les choix du scripteur sur trois points au moins (lorsque le choix est possible, bien sûr) : les variantes de systèmes d'écriture, la disposition spatiale du texte, les genres de textes inscrits. Ces derniers peuvent, en corolaire, prédéterminer les variétés linguistiques mobilisées par le texte inscrit.

Ce dernier point est particulièrement pertinent dans le cadre de cette contribution. Les règles et normes orthographiques sont en effet susceptibles de varier sensiblement en fonction du contexte d'écriture, qui prédétermine des choix orthographiques donnés. Si un SMS autorise abréviations et émojis (<DPCH, G1 pb 😊>), une lettre de candidature veillera à accorder tous les participes passés selon les règles en vigueur et favorisera les accents circonflexes là où ils sont requis : quelles que soient les écritures concernées et quelle que soit la force des instances de normalisations, la norme orthographique varie et se trouve prédéterminée de manière plus ou moins stricte par l'environnement (cf. Hachez et Wynants 1991).

2.2.2. Orthographe et grammèmes

Les grammèmes sont donc les dispositifs sémiotiques produits par les choix opérés parmi les différentes réalisations possibles des signifiants graphémiques (Klinkenberg et Polis à paraître a). On reconnaît par exemple aisément sur telle page les tracés d'un scripteur formé en Angleterre — et plus généralement dans le Commonwealth — et sur telle autre la main d'une scriptrice issue d'Europe centrale. Dans la sphère de l'imprimé, le choix des polices joue un rôle analogue, renvoyant cette fois non plus à un groupe de scripteurs, mais à des valeurs, esthétiques par exemple.

Mais la production de grammèmes ne provient pas seulement des choix plastiques opérés dans l'actualisation des stimuli graphiques : elle peut aussi se manifester par le choix d'un allogramme, ou variation dans la manifestation d'un même gramme, le gramme étant défini comme une « unité discrète minimale de l'écrit au niveau grammémique ».

Cette variation allogrammatique peut avoir un impact sur le répertoire graphémique, et en particulier sur son évolution. Cet impact sur l'écriture du français est aujourd'hui peu visible, le répertoire des grammes ayant été normalisé et leurs règles d'instanciation ayant été largement stabilisées. Mais les influences grammémiques sont particulièrement évidentes si l'on se penche sur l'histoire de l'orthographe.

On peut par exemple voir que la variation grammémique a conduit, dans certains contextes, à la création de nouvelles règles concernant la syntagmatique des graphèmes. Prenons le cas des grammes correspondant à <v>. Dans le contexte de l'écriture manuscrite, ils ont pu tantôt être écrits {v} tantôt {u}, au risque d'une confusion avec les grammes correspondant à <y> (Catach 1995 ; Cerquiglini 2004). La variation de leur réalisation au niveau grammémique a suscité l'invention (étymologisante ; voir ci-dessous) des graphèmes complexes <pu>, <bu> et <fu>, que l'on rencontre dans <febu>, <debuoir>, <apuri>, <briefuement>. Dans ces derniers, le , le <p> et le

<f> ont un rôle diacritique d'analyseurs³, indiquant la valeur du <u> : il a /v/ pour lecture. À l'inverse, la même situation a suscité la création du graphème complexe <hu>, dans <huile>, où le <h> a un même rôle d'analyseur, indexant cette fois la valeur vocalique du <u>, soit /y/. La recherche de distinction a également amené à introduire des graphèmes diacritiques à la fin d'une séquence de grammes à analyser : la relative similitude visuelle des grammes correspondant à <n>, <m>, <i> ou <u> dans la cursive, spécialement lorsqu'ils apparaissent dans des séquences comme <in>, <un>, a amené les scripteurs à placer un <g> final dans le mot <ung>. Ce qui vient d'être observé à propos des variantes du gramma {u} peut être redit à propos de {i}. La confusion possible, sur le plan graphémique, entre ses réalisations /i/ et /ɜ/, a amené à la création de graphèmes complexes comme <bi> ou <di>, dans <subiect>, <adiourner>, où et <d> garantissent la réalisation fricative de <i>. À cette fonction d'analyse s'ajoute, dans le cas de plusieurs des exemples invoqués, la production d'une fonction symbolique étymologisante⁴.

Mais la variation grammémique peut également conduire à une évolution du répertoire dans son ensemble et donc influencer les normes graphémiques sur la longue durée. Meeks (2004 : XI-XIII) souligne ainsi que, dans l'écriture hiéroglyphique égyptienne, « la lente évolution de l'apparence d'un signe, tout en préservant la valeur de celui-ci, conduit à la création d'un signe nouveau, représentant une réalité différente de sa source historique (...) ». L'exemple devenu classique est celui du signe portant le code S23 (𓂏), qui se lit *dmḏ* (une racine signifiant « unir, rassembler »). S'il figurait originellement une double amulette cordiforme, traversée d'une broche ou d'une épingle (Fig. 3a), la variation grammémique a conduit à une réinterprétation⁵ de ce signe comme figurant un anneau-*shen* (le même que celui qui entoure le nom du roi dans les cartouches) paré de deux flagella (Fig. 3b) : un nouveau graphème entrainé ainsi dans le répertoire.



Fig. 3a et 3b. Réinterprétation d'un signe d'écriture en diachronie

Comme les phénomènes scriptémiques, les grammémiques ont donc un impact possible sur le répertoire des graphèmes et sa syntagmatique. Ils ne sauraient par conséquent être écartés d'une étude systématique de l'orthographe.

3. Le graphème et les fonctions graphémiques

3.1. Définitions du graphème

Depuis le retour de l'écrit dans les sciences du langage et de la communication (§ 1), le terme « graphème »⁶ est sans doute celui qui a suscité le plus de débats. Symptôme de

³ Sur la notion d'analyseur, voir le § 5.

⁴ Sur les fonctions symboliques, voir le § 6.4.

⁵ Cette dernière est vraisemblablement motivée par la signification symbolique de l'anneau-*shen* et des flagella, des insignes du pharaon qui est le garant par excellence de l'unité (*dmḏ* « rassembler ») du pays.

⁶ Selon Catach (1979 : 21), la première attestation du mot *graphème* se trouverait, en anglais, chez Stetson (1937). Mais Stetson lui donne un sens très vague, en même temps qu'un sens très large

ce caractère conflictuel : le nombre de définitions qu'il a reçues⁷, celles-ci étant d'ailleurs directement affectées par la variété des systèmes d'écriture auxquels on a pu l'appliquer (Pellat 1988 ; Meletis 2019). Nous les passons succinctement en revue, en allant des plus phonocentristes vers les plus autonomes.

3.1.1. *Le graphème comme lettre*

Le mot « graphème » apparaît d'abord et assez souvent comme un synonyme savant de « lettre »⁸. Donner un tel sens au mot ne pourrait être pertinent dans une sémiotique générale des écritures : d'une part celle-ci se veut universelle, de sorte que le concept de graphème doit pouvoir s'appliquer à tous les systèmes d'écriture ; de l'autre, elle doit tendre à élaborer des modèles, et donc ne pas se limiter à des phénomènes de nature strictement empirique comme l'est la lettre. Dans une optique sémiotique, il convient en effet de se demander, pour le définir, de quoi le graphème est le signe.

3.1.2. *Le graphème comme unité significative renvoyant au phonème*

Les définitions les plus nombreuses du mot graphème vont dans le sens du phonocentrisme. Elles visent une fonction sémiotique où le graphème occupe une position sur le plan de l'expression, l'unité lui correspondant sur le plan du contenu étant un phonème. Par exemple, <f> et <ph> seraient des allographes d'un même graphème en français dans la mesure où ils ont tous deux /f/ comme plan du contenu⁹.

3.1.3. *Le graphème comme unité distinctive d'un système graphique autonome*

En contrepoint à cette conception et dans la lignée de Hjelmslev, un autre groupe de théoriciens insiste sur la relative autonomie du graphème par rapport à la langue parlée¹⁰. Dans cette optique autonomiste, le graphème se définira comme une unité

à « écriture » : « The standardized character of writing, with certain conventions as to its meaning in combination which is extremely varied through the range of music, mathematics, symbolic logic, physical sciences, and language ». Selon Pellat (1988 : 134), la première attestation du mot serait allemande : on la trouve chez Jan Baudouin de Courtenay (*Zur Kritik der Künstlichen Weltsprachen, Annalen der Naturphilosophie*, Leipzig, 1907, t. VI, p. 426), qui l'utilise incidemment, sans en donner de définition : « Die allen Schriftsprachen, d.h. Sprachen mit phonetisch-akustischer und graphisch-optischer Seite eigene Vermischung von Buchstaben und Lauten, von Graphemen und Phonemen, findet sich auch in dem Esperanto ».

⁷ Sur la relation entre enjeux théoriques dans le champ de l'analyse des écritures et définition du concept de graphème, voir Anis (1984).

⁸ On trouve cette idée sous la plume de maints commentateurs, évoqués par Pellat (1988 : 134-135) et déjà listés et critiqués par Catach (1979 : 21).

⁹ Par exemple, Hořejší (1971 : 196) définit le graphème comme « [l]a plus petite unité de la forme écrite de la langue que l'on ne peut subdiviser en unités plus petites en tant que pendants graphiques d'unités de la forme parlée ». Pour lui, le graphème correspond donc à une unique lettre ou à un groupe de lettres et il y aurait en français 111 graphèmes : 43 formés par une seule lettre (<o>, <ô>, <ö>, <œ>...), 66 par deux lettres, et 2 formés par trois lettres (<aon>, <ill>) ; et le pendant phonémique du graphème peut être un phonème, un groupe de phonèmes ou un « zéro phonique », dont le correspondant graphique est parfois un graphème monolettre (<c> dans <banc>) ou un groupe de graphèmes (<st> dans <est>).

¹⁰ Ainsi, Pulgram (1951 : 212) affirme : « [t]hat a grapheme, or several graphemes, may be translatable into a phoneme is irrelevant in the theory of graphic systems ».

minimale dont la fonction est distinctive à l'intérieur du système graphique¹¹. Dans cette conception, <aon> est un graphème français parce qu'il s'oppose à <emps>, à <end> et à <ant> pour distinguer « taon », « tant », « tend » et « temps ».

3.1.4. Le graphème comme unité plurifonctionnelle

La « dernière série de définitions constitue une sorte de synthèse des deux précédentes » (Pellat 1988 : § 4) : le graphème y joue en effet tantôt le rôle distinctif que nous venons de lui voir jouer dans les définitions autonomisantes, tantôt y est conçu comme un signifiant renvoyant à une unité linguistique (distinctive ou significative). Le graphème devient donc ainsi une « unité graphique polyvalente » (Pellat 1988 : 138).

Nina Catach offre un bon exemple de cette conception plurifonctionnelle, qu'elle commente en recourant à la terminologie mise au point par Hjelmlev¹² : « Le rôle du graphème est double : il est un signifiant (forme écrite) renvoyant à un signifiant forme orale [sic] (c'est un signifiant de signifiant, un cénème), ce qui est son rôle de base dans une écriture alphabétique. Il peut être en même temps ou séparément un signifiant de signifié, un plérème » (1979 : 26). D'où cette nouvelle définition du graphème : « la plus petite unité de la chaîne écrite ayant un correspondant phonique et/ou sémique susceptible d'une analyse linguistique » (Catach 1979 : 27)¹³. L'analyse dont il est ici

¹¹ Si le phonème peut encore être à l'horizon de cette conception, c'est donc seulement parce qu'il suggère un parallélisme méthodologique. C'est pourquoi Meletis (2019 : 33) parle d'une « conception analogique » du graphème. Bien sûr, l'analogie entre graphème et phonème a ses limites (Korth 1985 ; 1986). Aux yeux de certains, elle pose même des difficultés insurmontables (Daniels 1991 ; 1994 ; 2017 : 88 ; Pulgram : 1951 ; Anis : 1983 ; Herrick 1994a ; 1994b ; Sampson 2015 : 15–16). En effet, à la différence des phonèmes, les graphèmes sont (1) combinables pour former des graphèmes complexes (e.g., <p> et <h> se combinant en <ph> en français pour renvoyer à /f/ ; cf. Weingarten 2013 : 19), (2) articulables en sous-graphèmes et (3) n'ont pas seulement la fonction d'unités distinctives sur le plan visuel, mais peuvent en outre renvoyer à un plan du contenu. En ce sens, à la suite de Pellat (1988 : 135), on rappellera une réflexion de Jakobson, pour qui « le parallélisme entre le graphème et le phonème ne doit pas cacher une différence essentielle : alors que 'seul le phonème est un signe différentiel pur et vide', le graphème, comme le morphème, possède aussi une valeur positive, puisqu'il désigne un phonème. »

¹² L'adaptation de la terminologie du linguiste danois au champ de la linguistique de l'écrit est due à Haas (1976), lequel est repris par Catach dans ses différents textes. On trouvera une actualisation récente de celle-ci dans l'analyse des unités de base de la langue écrite proposée par Mazziotta (2009 : 27-39).

¹³ On trouvait une définition allant dans le même sens chez Pulgram (1976 : 3) : « Any minimal functional distinctive unit of writing on whatever level of linguistic analysis ». C'est cette idée d'une analyse linguistique que l'on retrouve aussi chez Meletis (2019), qui fait de « linguistic value » et donc d'un « correspondant phonique et/ou sémique », l'un des trois critères d'identification d'un phénomène spatial comme graphème. Même si la définition de Pulgram semble moins précise que celle de Catach et comporte le seul trait « distinctif », elle insiste toutefois explicitement sur un phénomène crucial : que l'analyse linguistique peut avoir lieu à tous les niveaux. C'est précisément sur ce point qu'une importante différence d'option sépare les théoriciens que l'on pourrait appeler syncrétistes dont nous discutons ici. Pour les uns, comme Anis, Catach ou Pulgram, l'analyse linguistique peut être menée tant sur le versant des cénèmes que sur celui des plérèmes, et cela à plusieurs niveaux. Autrement dit (et en prolongeant leur réflexion), on peut affirmer qu'il y a des articulations possibles tant du côté cénémique que du côté plérémiq : un graphème peut être articulé en plusieurs sous-graphèmes (ou un graphème complexe en graphèmes simples) ; du côté des plérèmes, on pourra identifier, à différents

question est celle du linguiste (en termes d'anthropologie, on dirait qu'elle est *étique*). Mais, comme on le verra (§ 5), tous les systèmes d'écriture ont mis au point des mécanismes d'analyse *émiques*, dont Nina Catach ne parle pas.

3.2. Synthèse

On peut rassembler les observations faites ci-dessus, en les systématisant et les complétant provisoirement :

- a) Chaque système d'écriture est par définition apparié à un système linguistique.
- b) Il est par conséquent composé d'unités dont le plan du contenu consiste en unités linguistiques. Par exemple <s>, qui peut avoir en français le contenu « pluriel » lorsqu'il est à l'extrémité droite d'un substantif (1) ; <k>, qui en allemand a pour contenu le phonème /k/ (2) ; <日>, qui a en chinois le contenu « soleil, jour » et se prononce *rì* en mandarin standard (3).
- c) À partir de ces exemples, on observe que ce plan du contenu peut donc correspondre à au moins trois types d'unités. Il peut s'agir (1) d'unités significatives relevant de la première articulation du langage écrit ; nous nommerons de telles unités des *sémogrammes*. Il peut également s'agir (2) d'unités distinctives, de seconde articulation ; on appellera ces unités des *phonémogrammes*. Il peut enfin s'agir (3) d'une unité combinant ces deux dimensions en son plan du contenu¹⁴.

Ajoutons encore une distinction qui permettra de structurer plus finement notre analyse des différents types de graphèmes. Certains graphèmes peuvent être dits autonomes ([+AUTONOME]). Non qu'ils n'entretiennent pas de relations avec leurs voisins (comment pourrait-il en aller autrement puisqu'ils réfèrent à des unités linguistiques, n'ayant d'existence que dans des syntagmes ?) : en parlant d'autonomie, nous voulons dire que ces graphèmes ont une valeur en soi, renvoyant, par leur simple présence, à des unités linguistiques. Ils seront abordés dans la Section 4 de cet article. Mais il existe également des graphèmes hétéronomes ([−AUTONOME]). Par définition, ils ont pour fonction de s'articuler (en les précisant, en les commentant, en les classifiant...) à des graphèmes autonomes dont ils orientent la lecture¹⁵ du point de vue phonématique, morphologique, sémantique ou même suprasegmental. Ces graphèmes hétéronomes sont associés aux autonomes par des règles strictes, et peuvent être qualifiés de « relationnels ». Nous les aborderons dans la Section 5.

niveaux de complexité, ce que l'on a jusqu'ici appelé morphogrammes et logogrammes (même si cette terminologie devra être revue ; cf. §§ 4-6). Pour les autres, l'analyse linguistique ne peut être menée qu'au niveau des plérèmes. Ainsi, pour Meletis (2019), un des autres critères d'identification d'un graphème, à côté de la « linguistic value », est la « lexical distinctiveness ». D'où la formule compendieuse, mais moins restrictive puisqu'elle ne limite pas au lexique : « graphemes differentiate meaning ».

¹⁴En ce sens, Jaffré (2022 : 151) observe que « [t]out au long de leur histoire les études des systèmes d'écriture sont marquées, à des titres divers, et selon une importance variable, par la présence de deux composantes : le rapport à l'oral et le rapport au sens. Ces composantes sont traduites par des termes tels que phonographie, sémiographie, glottographie, idéographie, logographie, morphologie, morpho(no)graphie, etc. ».

¹⁵Sur ce concept, voir Catach (1984 : 8-9), Klinkenberg (1992c).

4. Les graphèmes autonomes : pictogramme, logogramme, phonémogramme

Le tableau 1 qui suit constitue une première esquisse des fonctions de base des graphèmes autonomes ; première esquisse car elle sera complétée et systématisée plus loin par l'adjonction du critère [-AUTONOME] ou [+AUTONOME]¹⁶. Il illustre les trois possibilités qui viennent d'être évoquées : renvoyer tantôt à des plérèmes, tantôt à des cénèmes, ou simultanément aux deux types d'unités.

+ SÉMOGRAPHIQUE		- SÉMOGRAPHIQUE
Pictogramme	Logogramme	Phonémogramme
- PHONOGRAPHIQUE	+ PHONOGRAPHIQUE	

Tableau 1. Première esquisse d'une typologie des fonctions des graphèmes

La classe des sémogrames [+SÉMOGRAPHIQUE] contient les *pictogrammes* et les *logogrammes*, qui se distinguent l'un de l'autre par les traits [-PHONOGRAPHIQUE] et [+PHONOGRAPHIQUE].

La classe des phonogrammes [+PHONOGRAPHIQUE] contient les *logogrammes* et les *phonémogrammes* ; ils se distinguent l'un de l'autre par les traits [-SÉMOGRAPHIQUE] et [+SÉMOGRAPHIQUE].

4.1. Pictogrammes

Un *pictogramme* renvoie à un contenu [+SÉMOGRAPHIQUE] sans être strictement associé à une réalisation phonémique particulière dans un système d'écriture donné [-PHONOGRAPHIQUE]. Le pictogramme <☕>, par exemple, renvoie de manière lâche au contenu « boisson chaude » dans la sémiotique des émoticônes, et pourra être verbalisé de différentes manières en fonction du contexte et des particularités, par exemple de genre, des mots qui lui sont associés dans le syntagme — ainsi, « je termine ma ☕ (« tasse de café ») », « mon ☕ (« thé ») est froid » —, mais il n'est pas associé de manière univoque à une lexie et à sa réalisation phonémique. Plus simplement dit, les pictogrammes permettent une verbalisation mais ne la contraignent pas, à la différence des logogrammes.

4.2. Logogrammes

Un *logogramme* est un graphème qui, dans un système d'écriture donné, renvoie à la fois à un contenu particulier [+SÉMOGRAPHIQUE] et simultanément à une réalisation phonémique spécifique [+PHONOGRAPHIQUE]. On en trouvera des exemples typiques en chinois, comme 日 *rì* « soleil, jour » évoqué plus haut. Un exemple français est <eau> qui connaît une réalisation phonémique [+PHONOGRAPHIQUE] et renvoie à un

¹⁶Voir Polis et Rosmorduc (2015) ; Klinkenberg et Polis 2018b ; Polis (2018).

plérème. Mais l'esperluète <&> pour « et » et le sigle <€> pour « euro » sont aussi des logogrammes, puisqu'ils présentent le trait [+PHONOGRAPHIQUE].

Une caractéristique qui entre souvent dans la définition des logogrammes est le fait que leur lection n'est pas transparente : elle ne peut pas toujours être inférée directement à partir du graphème employé¹⁷ : <&> peut d'ailleurs se lire 'et', 'and', 'y', 'și', etc., dans l'écriture de différentes langues, et <€> se prononcera tantôt /juro/, tantôt /evro/. D'où, dans certaines écritures, l'emploi conjoint régulier de graphèmes non-autonomes indiquant la lection à retenir, alors régulièrement appelés « compléments phonétiques »¹⁸.

4.3. Phonéogrammes

Un *phonéogramme* renvoie à une réalisation phonémique [+PHONOGRAPHIQUE], mais ne correspond pas à une unité de première articulation [-SÉMOGRAPHIQUE].

Un graphème employé comme phonéogramme peut être constitué d'une ou plusieurs unités pour réaliser cette fonction. Et une unité peut correspondre à un phonème (exemple : <c> pour /k/ dans <corps>) ou à plusieurs phonèmes (<x> pour /ks/ dans <xylophone>); de même, plusieurs unités peuvent correspondre à un seul (<aon> pour /ā/ dans <taon>) ou à plusieurs phonèmes (<oui> pour /wi/). Par ailleurs, loin de l'idéal fantasmé 'un graphème pour un phonème'¹⁹, la polyphonie des phonogrammes est généralisée dans l'orthographe du français (voir § 6) : Hořejši (1971 : 189, n. 5) observe que <a>, <e> et <u> y ont chacun dix pendants phonémiques distincts.

4.3.1. Typologie des phonéogrammes

Les fonctions phonographiques connaissent des modalités d'exécution très différentes selon les systèmes d'écriture considérés. Et c'est surtout cette riche variété qui a retenu l'attention des historiens et des anthropologues de l'écriture, lesquels ont cherché à rassembler les écritures du monde en grandes catégories²⁰.

Les analyses diffèrent dans le détail, mais elles proposent aujourd'hui régulièrement de regrouper les phonographies en quatre familles : les *syllabaires*, où un phonéogramme renvoie à un groupe de phonèmes consécutifs correspondant à une syllabe

¹⁷ Voir par exemple la définition de « logogramme » proposée par Unger et DeFrancis (1995 : 50) : « A *logogram* is a unit of writing that stands for a morphophonemically definable string (its reading) that cannot be inferred by inspection; e.g., the symbol <et> used in an English text for the word *and*. »

¹⁸ C'est ce que nous nommerons ci-dessous (§ 5) « analyseurs phonémiques ».

¹⁹ Voir par exemple Coulmas (2002 : 26-33). Cet idéal n'est jamais rencontré dans les écritures historiques. Seule la création d'un nouveau système d'écriture dans une civilisation de l'écrit (comme le hangul en Corée, où les graphèmes consonantiques renvoient diagrammatiquement à leur point d'articulation, l'écriture latine imposée au vietnamien ou encore les écritures des langues autochtones canadiennes) est en effet susceptible de rencontrer avec plus ou moins de succès cet idéal.

²⁰ Nous nous limiterons à citer ici quelques propositions parmi les plus récentes et les plus influentes (voir Coulmas 1996 et le numéro spécial de *Written Language et Literacy* 14/1 de 2011 consacré à la question) : Sampson (2015), Daniels (1990 et 2018), et Gnanadesikan (2017), qui s'intéresse exclusivement à la classification des écritures qu'elle appelle « phonémiques », c'est-à-dire permettant la notation de phonèmes individuels.

(exemple : les kanas japonais) ; les *abjads*, où un phonémogramme renvoie à un phonème consonantique (exemples : l'écriture phénicienne, celle de l'arabe ou de l'hébreu) ; les *abugidas*, système intermédiaire entre les abjads et les syllabaires, le phonémogramme renvoyant à un phonème consonantique accompagné d'une voyelle-type (exemple : l'écriture des langues tibétaines, du thaï et du khmer) ; et enfin les *alphabets*, où un phonémogramme (ou un groupe de phonémogrammes, comme on l'a vu) renvoie à un ou des phonèmes en les isolant, et sans hiérarchiser phonèmes consonantiques et vocaliques. La notation du français relève bien sûr de ce dernier type.

Mais s'il est commode de qualifier un système d'alphabétique ou de syllabique (comme nous venons de le faire), il s'agit toujours d'une simplification réductrice. D'une part un système d'écriture est toujours dans une certaine mesure composite et ne repose donc pas que sur la phonographie. Ainsi, l'écriture japonaise combine-t-elle des signes syllabaires et la logographie ; la coréenne associe alphabet et logogrammes ; et, si la phonographie du français est majoritairement alphabétique, elle comporte de nombreux morphogrammes et logogrammes, et une des techniques de production des abréviations (la plus rentable étant l'acronymie) y suit la logique de l'abjad : <CPLMT> pour « complément », <CPLT> pour « complet » ou « copilote », <TXT> pour « texte ». (Les SMS offrent un beau corpus de telles abréviations.) D'autre part, des intermédiaires existent entre ces divers sous-systèmes phonographiques, tant sur le plan diachronique que sur le plan synchronique (cf. Jaffré 2022).

4.3.2. Économie et organisation des phonémogrammes

Dans un souci d'économie, chaque type de phonographie peut être organisé de façon originale, en vertu d'un mécanisme à deux faces, lequel agit simultanément par groupement et par segmentation de la chaîne graphémique.

Le premier de ces procédés consiste à prévoir une articulation des phonémogrammes. Dans ce cas, le phonémogramme est constitué de deux sous-phonémogrammes au moins, dépourvus de valeur autonome, mais ayant une fonction distinctive dans le cadre de la fonction phonographique autonome. Les exemples abondent : en français le graphème complexe <gn> est associé au phonème /ɲ/, ou encore, les sous-phonémogrammes <m> ou <n> peuvent être des signes de la réalisation nasalisée de la voyelle correspondant au phonémogramme qui précède (<on>, <an>, etc.) ; en égyptien, la séquence correspond à une liquide /l/ et non aux sons /n/ et /r/ normalement associés à isolément.

Le second de ces procédés consiste à donner des valeurs différentes aux phonémogrammes en fonction des relations syntagmatiques qu'ils entretiennent avec leurs voisins. Par exemple, en français, le phonémogramme <s> a la valeur /z/ lorsqu'il se trouve entre deux phonémogrammes renvoyant à des phonèmes vocaliques et le phonémogramme <c> a la valeur /s/ lorsqu'il se trouve devant un phonémogramme renvoyant à un phonème vocalique antérieur et fermé.

De même, en fonction de son environnement, le signe hiéroglyphique se lira /jm/, par exemple dans « bateau », /m/ comme dans « en face », ou /gs/, comme dans « oindre ».

Nous avons souligné la simultanéité des deux opérations : les valeurs à accorder aux phonémogrammes dépendent en effet des groupements sélectionnés dans ceux que

produisent les segmentations théoriquement possibles. Les produits de la double opération étant potentiellement nombreux (et cela d'autant plus que, dans les groupements, un graphème donné peut entretenir une relation tant avec celui qui le précède qu'avec celui qui le suit), on peut postuler qu'à lieu un test évaluant la conformité des produits de ces segmentations/groupements aux unités [+SÉMOGRAPHIQUE] listées dans le système. En français, la lection conforme de <oiseau> est obtenue dans le cas d'une segmentation <oi> + <s> + <eau>, où l'on observe les regroupements <oi> et <eau>, alors que sont récusés des segmentations/groupements théoriquement envisageables comme <o> + <is> + <eau>, <oi> + <se> + <au> ou <oi> + <sea> + <u>.

5. Les graphèmes hétéronomes

On dit volontiers que l'écriture donne une image de la langue. Il serait plus exact de dire qu'elle en fournit une analyse. Nous avons par exemple rencontré des exemples d'analyse morphologique, avec le point médian, et d'analyse sémantique avec les classificateurs égyptiens (§ 1.2). Mais le cas le plus spectaculaire concerne la notion de phonème : les inventeurs de systèmes alphabétiques en ont eu la prescience plusieurs millénaires avant Troubetzkoy.

L'exemple de l'égyptien suggère que des systèmes d'écriture peuvent disposer de graphèmes spécialisés pour mener cette analyse. Mais d'autres – et le français en fait partie – ne recyclent guère dans ce rôle que des graphèmes ayant par ailleurs une fonction autonome. La caractéristique commune de ces graphèmes est qu'ils ne sont pas autonomes en termes de syntaxe graphémique ([–AUTONOME]). En effet, par définition, ils ne fonctionnent qu'en présence et en relation avec d'autres unités, qu'ils analysent. En référence à cette fonction, nous proposons de les appeler *analyseurs*.

5.1. Modes de fonctionnement des analyseurs

Ces analyseurs ont deux modes de fonctionnement qui correspondent soit à une commutation paradigmatique, en recourant à l'allographie, soit à une relation syntagmatique d'indexation entre graphèmes.

- 1) Dans le premier cas, c'est une variante du graphème qui indique le type d'analyse à laquelle l'unité dans laquelle il se manifeste doit être soumis. Dans les mots français <seau>, <sceau> et <saut>, les phonémogrammes (simples — <s> — ou complexes : <sc>, <eau> et <aut>) renvoient à une même séquence de deux phonèmes (/s/ et /o/), mais permettent de discriminer trois contenus distincts « seau », « sceau », « saut ». En tant que phonémogrammes, ces graphèmes sont certes autonomes ; mais en tant qu'ils permettent de jouer un rôle distinctif, ils sont hétéronomes par rapport à cette première fonction : ils sont interprétables tant sur le plan phonographique que sémographique et produisent de ce fait une lecture globale de nature logographique. Ce mécanisme est également productif dans les systèmes d'écriture faisant par ailleurs intervenir très largement l'indexation. En égyptien hiéroglyphique, /jn/ peut s'écrire à l'aide des deux phonémogrammes  (<j>+<n>), mais également à l'aide de la séquence plus redondante   (<j>+<jn>+<n>), et les lexies associées à ces deux options orthographiques tendent à ne pas se confondre, malgré l'absence de toute norme fixe.

- 2) Dans le second cas, les graphèmes analyseurs fonctionnent par indexation²¹ : ils pointent une unité distincte et adjacente dans l'énoncé (ou un groupe adjacent d'unités), unités ségréguées et identifiées grâce à des procédures phonographiques, morphographiques, ou idéographiques, et auxquelles ils confèrent une fonction particulière. Ce rapport indexical suit des règles très précises : dans le verbe français <préviendraient>, l'unité pointée par le <raient>, vient devant ce *grammatogramme* — analyseur qui a pour contenu une règle morpho-syntaxique s'appliquant à une unité adjacente — et non après ; et elle vient derrière cet autre *grammatogramme* qu'est <pré> et non avant. Autres exemples : les analyseurs sémantiques accadiens apparaissent souvent en début de mot, alors que ceux de l'égyptien sont toujours situés en fin de mot.

5.2. Fonctions des analyseurs

Très logiquement, l'analyse peut se produire dans les trois champs isolés jusqu'à présent : [+SÉMOGRAPHIQUE, -PHONOGRAPHIQUE], [-SÉMOGRAPHIQUE, +PHONOGRAPHIQUE] et [+SÉMOGRAPHIQUE, +PHONOGRAPHIQUE]. On parlera alors d'analyse sémantique, d'analyse phonémique et d'analyse morphologique.

5.2.1. Les analyseurs sémantiques

Les analyseurs sémantiques jouant de l'indexation sont un type particulier de graphème [+SÉMOGRAPHIQUE et -PHONOGRAPHIQUE] qui, à la différence des pictogrammes, ne sont pas autonomes, mais signalent que l'unité exprimée phonographiquement par des graphèmes adjacents appartient à une catégorie sémantique particulière.

Ce type d'analyseur est connu sous des noms qui varient selon les systèmes d'écriture : « déterminatif » pour l'égyptien, « clé » pour le chinois et, aujourd'hui, « classificateur » dans une perspective comparative et typologique (Selz et al. 2017 ; Goldwasser et Handel 2024). Par exemple, le hiéroglyphe , qui note la séquence /pr/, peut être employé comme logogramme, se lisant *pr* et signifiant « maison », mais il peut également être employé comme simple phonogramme, notant la séquence /pr/ du verbe /pr(j)/ « sortir ». On lui accolera la paire de jambes , déterminatif générique du « mouvement », qui confirme qu'il faut y reconnaître le verbe en question.

De telles analyses sémantiques ne sont pas rares en français, mais elles sont moins systématiques et jouent le plus souvent non de l'indexation mais de l'allogrammie (voir § 2.1.2 et Polis et Klinkenberg à paraître a) : l'emploi de la majuscule pour le signifié « institution » dans les graphies <État>, <République> ou <Assemblée nationale>, ou pour le signifié « nom propre » ou encore pour « terme spécifique » dans les noms composés (<révolution d'Octobre>, <mer Morte>, <jour de l'An>...). Il y a certes ici phonémographie, mais à un premier niveau, autonome lui : *en tant qu'analyseurs*, ces marques sont bien [+SÉMOGRAPHIQUE] et [-PHONOGRAPHIQUE].²²

²¹ Sur l'index et son fonctionnement, voir Groupe μ (2021).

²² En français, peuvent également être considérés comme participant à l'analyse sémantique certaines marques apparaissant en finale du mot graphique. Dans <sang>, <ang> est (a) un graphème autonome en tant qu'il a /ã/ comme contenu, (b) un graphème hétéronome, comme établi au § 5.1, en tant qu'il joue un rôle distinctif (face à <ent>, <and>, <amp>, etc.) ; mais on y distingue aussi (c) un sous-graphème <g> indiquant une relation sémantique avec les membres d'un paradigme contenant <sanguin>, <sanguinolent>, <saigner>, de la même manière que le

À côté de l'allogrammie, des processus d'indexation sont tout de même attestés en français. Dans un article récent, Anne Dister et Marie-Louise Moreau (2024) ont étudié les pratiques en matière d'écriture inclusive et ont porté une attention particulière aux doublets abrégés, où la présence de signes de ponctuation divers (le point médian tendant à se généraliser) produit une analyse morphologique — en faisant coexister une forme féminine et une forme masculine dans une même unité lexicale — voire phonologique, en indiquant la lection de ces formes. À cette occasion, elles relèvent diverses applications erratiques de ce principe analytique : des cas de redondance apparemment inutiles (« il faut pouvoir garantir l'égalité de tou-te-s et tou-te-s », « bonjour chères autrices et chers auteur-e-s », etc.) et un grand nombre de cas où l'apparition du signe de ponctuation ne semble avoir aucune pertinence (« une seule procuration sera accepté·e », « produits fermier·e·s », « artist·e·s », « recopiez ce code si vous n'êtes pas un·e robot·e », ou encore « le point de vue des personnes concerné·e·s »). Ces observations permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle, chez maints scripteurs, le signe de ponctuation mobilisé tend à s'affranchir des fonctions d'analyse morphologique ou phonologique pour devenir un analyseur sémantique général dont le signifié serait « inclusivité ». Considérer que ces signes tendent à assumer cette fonction d'« inclusivité » expliquerait les anomalies relevées : anomalies du point de vue de l'analyse morphologique ou phonologique, certes, mais non du point de vue sémantique.

5.2.2. Les analyseurs phonémiques

Dans de nombreux systèmes d'écriture, des graphèmes — qui peuvent par ailleurs avoir des fonctions autonomes — sont utilisés indexicalement pour spécifier la valeur phonographique d'un autre graphème adjacent [–SÉMOGRAPHIQUE et +PHONOGRAPHIQUE].

À côté des furiganas japonais — de petits kanas qui figurent à côté de kanjis pour indiquer leur lection, l'analyse visant à la pure redondance —, un bon exemple de régulation phonétique par indexation nous est offert par les « compléments phonétiques » de l'égyptien : ils indiquent ou confirment la valeur phonographique du signe voisin. Par exemple, le groupe de caractères dont nous avons vu qu'il signifiait « sortir » et se translitérait /pr(j)/ se présente régulièrement comme ceci : . Le signe  <t> confirme la présence d'un /t/ dans la lection du signe  <p>, en même temps qu'il signale sa nécessaire interprétation comme un phonogramme bilitère (plutôt que comme un logogramme avec le signifié « maison »).

C'est une telle fonction de régulation phonémique qu'assument aussi le premier <e> dans <gageure> et le <e> final de <page> : indexant <g>, ils garantissent les lections /ga ʒ yr/ et /pa ʒ / ; à l'inverse, le <u> indexant <g> dans <blague> y bloque une lection /ʒ / du <g>. C'est une fonction comparable qu'assume le <h> de <trahison> ou le tréma de <haïr>.

Ces exemples appellent une remarque d'intérêt général : lorsque nous disons qu'un analyseur phonémique est caractérisé par le trait [+PHONOGRAPHIQUE], nous entendons

sous-graphème <|> de <cent> renvoie au paradigme de <centième>, <centime>, <centenaire>, etc. (cf. Imbs 1971 : 324-326).

que ce dernier apporte une information de nature phonologique, et pas nécessairement qu'une prononciation donnée lui est associée individuellement.

5.2.3. Les analyseurs morphologiques

Les analyseurs morphologiques, que l'on a jusqu'ici désigné globalement comme *morphogrammes*, jouent un rôle capital en français. Reprenons l'exemple de <préviendraient>, où l'on distingue une partie de base, communément appelée *radical*, et d'autres parties que nous avons appelées *grammatogrammes*. Même si, intuitivement, nous lui reconnaissons un statut plus central qu'à la « terminaison », le radical n'est pas autonome ; il s'agit donc d'un *morphogramme* au même titre que les éléments de cette terminaison. Mais son statut étant différent, on peut reconnaître cette originalité en parlant de *radicogramme*.

Il ne s'agit pas, par ce qui pourrait apparaître comme une coquetterie, de simplement rendre justice à notre intuition. Le fait est que certaines écritures réservent des traitements fort différents aux radicogrammes et aux grammatogrammes. On peut par exemple constater qu'en japonais, la règle est plutôt d'écrire le radicogramme à l'aide de kanjis et le grammatogramme à l'aide de kanas. Soit l'exemple du verbe « voir » 見る (*mi-ru*), où l'on a 見, un kanji fonctionnant comme radicogramme (radicogramme que l'on retrouve dans la forme passée 見た *mi-ta* « a vu »), et un grammatogramme écrit en hiragana²³.

6. Un cadre général pour penser les fonctions graphémiques

6.1. Tableau des fonctions graphémiques

Les remarques qui précèdent concernant les graphèmes hétéronomes permettent de préciser le Tableau 1 en le transformant en Tableau 2 et de clarifier la terminologie employée jusqu'ici pour décrire les fonctions graphémiques²⁴.

En mobilisant le critère d'autonomie ou d'hétéronomie des graphèmes, il est en effet possible de distinguer : (1) au sein d'une première famille [+SÉMOGRAPHIQUE, – PHONOGRAPHIQUE], dont les membres peuvent être appelés *idéogrammes*, ceux qui fonctionnent comme pictogrammes d'une part, et comme analyseurs sémantiques de l'autre ; (2) au sein d'une deuxième famille [+SÉMOGRAPHIQUE, +PHONOGRAPHIQUE], que l'on peut appeler celle des *morphogrammes*, les *logogrammes* qui s'emploient de manière autonome d'un côté et les *analyseurs morphémiques* de l'autre (cette catégorie subsumant celles des *radicogrammes* et des *grammatogrammes*) ; et enfin (3), dans la classe fonctionnelle [–SÉMOGRAPHIQUE, +PHONOGRAPHIQUE], celle des *phonogrammes*, les *phonémogrammes* autonomes d'une part, et de l'autre les *analyseurs phonémiques* hétéronomes, qui sont employés pour orienter la réalisation phonémique des premiers.

²³Dans certains systèmes, l'analyse morphologique peut avoir lieu au niveau du système lui-même, et non à celui de ses réalisations locales. On invoquera ici l'utilisation de la majuscule à l'initiale pour les substantifs en allemand, majuscule qui fonctionne comme un classificateur morphologique général.

²⁴Ce tableau complète, précise et corrige ceux produits dans Polis et Rosmorduc (2015), Klinkenberg et Polis (2018b), Polis (2018).

	+ SÉMOGRAPHIQUE		– SÉMOGRAPHIQUE
	–PHONOGRAPHIQUE	+PHONOGRAPHIQUE	
+AUTONOME	pictogramme	logogramme	phonémogramme
–AUTONOME	analyseur sémantique	analyseur morphémique (radicogramme et grammatogramme)	analyseur phonémique
	<i>idéogramme</i>	<i>morphogramme</i>	<i>phonogramme</i>

Tableau 2. Typologie des fonctions sémograpiques et phonographiques des graphèmes

Ce tableau fournit un cadre général dans lequel on peut inscrire un certain nombre de phénomènes bien connus des spécialistes de l'orthographe française. Certes, rien n'aura été bouleversant à leurs yeux dans la description ici fournie de ces phénomènes, qui sera restée grossière. Mais cette inscription dans un cadre théorique général est susceptible (a) de faire apparaître que les faits orthographiques relevés sont les réponses apportées par le système français à certains problèmes de signification et de communication qui sont résolus autrement par d'autres écritures ; (b) de faire voir les logiques profondes de l'orthographe française, ce qui a pour conséquence de permettre que l'on prenne de la distance avec le phonocentrisme qui a fortement déterminé la tradition des études sur cette orthographe²⁵ ; (c) d'attirer l'attention sur des phénomènes que la conception de l'orthographe comme discipline scolaire pousse à passer sous silence ou à considérer comme latérales alors qu'ils relèvent pleinement du champ de l'écriture du français, comme la ponctuation ou les abréviations.

6.2. Au-delà du phonographique et du sémograpique : les analyseurs syntaxico-pragmatiques

Nous appuyant sur les traditions académiques dominantes dans l'analyse des fonctions graphémiques, nous avons jusqu'ici ignoré à dessein — suivant un objectif de clarification et de systématisation aboutissant au Tableau 2 — les fonctions des graphèmes qui ne relèvent pas directement de la phonologie, de la morphologie et de la sémantique. Pourtant, la propriété fondamentale des graphèmes est de posséder *un plan du contenu de nature linguistique*, au sens le plus large reconnu à ce terme. Il est par conséquent nécessaire de compléter notre analyse des fonctions graphémiques en montrant comment la syntaxe et la pragmatique, dont relève la prosodie, sont également concernées par ces derniers.

²⁵Témoignent de ce phonocentrisme la terminologie courante (« homophones », « lettres quiescentes » ou « muettes », etc.) comme aussi les dispositifs pédagogiques relatifs à l'orthographe, tous tournés vers l'apprentissage de la maîtrise du passage de l'oral à l'écrit (le principal de ces dispositifs étant la dictée : parfois affectée de signes de modernité — « twictée », « dictée innovante », etc. —, elle reste fidèle au projet phonocentriste).

Une fois encore, les mécanismes d'allographie et d'indexation sont ici potentiellement à l'œuvre, quoique le second paraisse plus fréquent que le premier. Si le blanc typographique indexe des unités syntaxiques que nous reconnaissons comme « mots » et si la ponctuation analyse en syntagmes et propositions la chaîne écrite, ce type de fonction peut aussi être endossé par l'allographie : la majuscule en initiale de phrase dans les écritures latines peut indiquer que le contenu qui suit constitue une unité phrastique (limitée à droite par un autre analyseur syntactico-pragmatique, par exemple un point).

Chacun de ces graphèmes peut bien sûr combiner des fonctions syntaxiques et pragmatiques. Ces analyseurs confèrent en effet souvent conjointement une valeur pragmatique particulière au syntagme qu'ils délimitent : exclamative, interrogative, titulative, etc. La classe de ces valeurs est très ouverte, au point que le répertoire des graphèmes de ce type qui sont disponibles dans une tradition graphique particulière peut apparaître insuffisant aux yeux des usagers. On comprend donc qu'un Alcanter de Brahm ait pu proposer un « point d'ironie », et qu'aujourd'hui les émoticônes aient singulièrement élargi un répertoire d'analyseurs suprasegmentaux, qui ne cesse de s'étendre.

Une remarque importante s'impose à ce stade : comme on peut l'observer, les analyseurs exercent souvent une fonction seconde d'un haut niveau de généralité, que nous nommerons *fonction démarcative*. Cette fonction pourrait sembler particulièrement dévolue à la ponctuation, qui la manifeste de manière obvie (tantôt par des graphèmes dédiés, tantôt par les espaces blancs entre mots, paragraphes, etc.), mais tous les analyseurs ont le potentiel d'exercer cette fonction démarcative : un point d'exclamation n'est pas que d'« exclamation » mais est aussi une borne ; et dans un texte égyptien, les analyseurs sémantiques qui rythment le texte démarquent les unités au sein de la *scriptio continua*, même si ce n'est pas là leur fonction première ; et l'on pourrait multiplier les exemples de ce type. Il s'agit donc d'un universel des écritures, de type implicationnel : tout graphème [+INTONATIF] a également la valeur [+DEMARCATIF], tout graphème [+ANALYSEUR SEMANTIQUE] a également la valeur [+DEMARCATIF], etc.

6.3. Une polygraphie et une polyphonie généralisées

De toutes les observations qui précèdent, on peut tirer un constat général : dans les systèmes d'écriture qui ont émergé historiquement (nous mettons volontairement de côté les rares cas de création volontariste et ex nihilo de systèmes graphiques), la règle est à la polygraphie et à la polyphonie²⁶ : polygraphie quand plusieurs graphèmes correspondent à un même signifié linguistique (exemple de phonémogrammes polygraphiques en français : <y> et <i> pour /i/ dans <polygraphie>, ou les combinaisons <au> et <eau> pour /o/, ou encore <donnez>, <donné>, <données>, <donner>, etc.²⁷), polyphonie quand un graphème correspond à plusieurs signifiés

²⁶Voir Rilly (2010 : 221-223), qui parle de « polyvalence » et non de « polyphonie ».

²⁷Phénomène souvent décrit sous le nom d'« homophonie » (cette terminologie constituant, comme déjà dit, une trace évidente de phonocentrisme). Dans un spectacle intitulé *La Convivialité* au Théâtre National (Belgique, 2016), les auteurs-acteurs Arnaud Hoedt et Jérôme Piron ont mis au point un algorithme permettant de générer toutes les graphies possibles d'une séquence langagière française inventée ; ainsi, /krefisjõ/ peut s'écrire de 240 façons (Hoedt et Piron 2017 : 26-27).

(exemple de phonémogramme polyphonique en français : <ch> pour /ʃ/ dans <chat>, mais pour /k/ dans <chaos>²⁸).

Polygraphie et polyphonie ne sont évidemment pas limitées à la phonographie : ce n'est là que l'application d'un principe général selon lequel un même graphème est susceptible d'être mobilisé dans plusieurs fonctions (autonomes ou hétéronomes) et selon lequel une même fonction (autonome ou hétéronome) peut être assumée par plusieurs graphèmes. Comme exemple de polyphonie, on se rappellera qu'un *kanji* peut être utilisé tantôt comme logogramme tantôt comme phonémogramme en japonais, et qu'en français <eau> est un logogramme quand le groupe est isolé, mais un phonémogramme dans <peau> et <beau>; en français, la majuscule est tantôt analyseur syntaxique (en début de phrase), tantôt analyseur sémantique (dans <État>). Comme exemple de polygraphie, on se rappellera que la fonction [+PLURIEL] des substantifs en français peut être assumé par les grammatogrammes <s> ou <x>, et qu'en égyptien hiéroglyphiques, on a l'option d'utiliser le classificateur du pluriel  (le pluriel commençant à 3, puisque l'égyptien possède un duel), mais aussi de tripler un logogramme, voire d'utiliser conjointement les deux stratégies, comme par exemple dans la graphie  *ntr.w* « dieux », à partir de  *ntr* « dieu ».

Polygraphie et polyphonie, que l'on peut conjointement dans la catégorie « polyfonctionnalité », sont les manifestations d'un principe d'économie qui semble bien constituer un autre des universaux des systèmes d'écriture. Ceux-ci, en effet, satisfont un grand nombre de besoins sur les plans scriptémique, grammémique, et graphémique (§ 2.1). Et sur chacun de ces plans, les fonctions qu'ils doivent assumer sont nombreuses. Mettre au point des dispositifs formellement distincts pour toutes ces fonctions serait extrêmement coûteux, tant sur le plan de l'ergonomie que sur celui de la mémoire. Dès lors, tous ces systèmes fonctionnent sur la base de ce double principe d'économie, qui produit fatalement de la complexité.

Pour gérer cette complexité, il arrive que des dispositifs régulateurs de fonction soient mis en place. Par exemple, en égyptien, diverses techniques jouant de l'indexicalité ont été mises au point pour spécifier la fonction remplie par un signe : une barre verticale indique que ce signe doit être pris avec sa valeur logographique et non phonémographique ( pour *pr* « maison ») et non comme simple phonémogramme /pr/; et quand on trouve un analyseur sémantique, on sait que le signe indexé doit être pris avec sa valeur phonémographique et non avec une valeur logographique ( pour *jb* « penser », avec le classificateur  des lexèmes relatifs à la bouche et à l'intellect, et non pour *jb* « chevreau »). Mais le français ne s'est pas doté de telles techniques propres à juguler la polyfonctionnalité.

Une autre conséquence de la polyfonctionnalité (et de son corolaire qu'est la complexité) est que dans maints systèmes, les régularités ne sont que sectorielles (songeons à la mise au point des sous-phonémogrammes que sont les accents grave et aigu pour distinguer /e/ de /e/, qui n'a pas été étendue à la distinction /o/ vs /ɔ/ ou de la cédille, dispositif qui affecte <c> mais qui n'a pas d'équivalent pour <g>), de sorte que

²⁸Rogers (2005 : 16-17) parle d'hétérographie homophonique dans le premier cas et d'homographie hétérophonique dans le second.

L'on a des micro-systèmes où les règles ne sont que probabilistes, ce qui fait la fortune de la notion d'exception.

6.4. Polyfonctionnalité et fonction symbolique

En multipliant le nombre de relations possibles entre graphèmes et signifiés linguistiques, la spectaculaire polyfonctionnalité de l'écriture française produit des allographes, ou variantes sur le plan graphémique, et ouvre par conséquent la voie à la production de signifiés adventices, parmi lesquelles les signifiés symboliques.

Par exemple, introduire plaisamment la lettre <k> dans l'écriture de nombre de langues latines, là où elles utilisent le plus souvent un <c> pour noter le phonème /k/, produit des signifiés pouvant aller de « dureté » à « germanicité », dans <kolossal> par exemple. À l'inverse, lorsque l'on transcrit les dialectes galloromans, on peut sélectionner certains graphèmes pour « faire français ».

C'est le renvoi à de tels contextes qu'on nommera fonctions symboliques. Dans le cas de l'emploi de <k> plutôt que de <c> pour « faire allemand », on pourra parler de symbolisme spatial, la variante <k> renvoyant à une communauté localisable dans l'espace.

Mais il y a également un symbolisme temporel et un symbolisme social, qui peuvent eux aussi être assurés par des allographes. C'est un symbolisme temporel qu'on rencontrerait chez un francophone pasticheur qui remplacerait systématiquement dans son texte ses <i> par l'allographe <y>, comme dans « roy », et ses <ai> par <oi> comme dans « connois », conformément à la norme antérieure à 1835. Et ce sont des valeurs symboliques sociales (comme « culture », « prestige », « patrimoine ») qu'assument des graphèmes comme <ph>, <th> ou <y> dans l'écriture du français. Ces valeurs expliquent aussi bien des faits d'hypercorrectisme (comme les graphies <lithurgie> ou <rhythme>, fréquemment attestées) que les controverses qui se font entendre lorsque certains entendent toucher à ces graphies (qu'on se souvienne de la guerre du <nénufar>).

7. La question des normes

On sait qu'il est d'usage de distinguer les normes objectives et les normes subjectives. Les premières sont les constantes observées dans les manifestations du système ; autrement dit les règles déduites à posteriori de ladite observation²⁹. La norme subjective, dite aussi évaluative ou prescriptive, répond à la question de savoir si un énoncé donné peut être considéré comme légitime par une collectivité quelconque ou du moins par ceux qui, au sein de cette collectivité, sont détenteurs ou représentants du pouvoir symbolique.

Cette distinction est claire en principe, mais elle ne l'est pas dans les faits, car il peut y avoir un tourniquet entre les deux types de norme : d'une part, la description des langues fournie par les linguistes et grammairiens est parfois biaisée par leur propre position sociolinguistique, de sorte que la formulation des normes objectives est susceptible de porter la trace de normes évaluatives, et d'autre part, ces dernières prennent leur source

²⁹Notons que cette observation met en évidence des corrélations entre certaines normes statistiques et des variables telles qu'une constante thématique ou un groupe de locuteurs définis, de sorte qu'il n'y a pas une, mais des normes objectives.

dans certaines normes objectives, puisque le prestige linguistique, facteur prédominant dans la définition des normes, est toujours celui d'un groupe social particulier, supposé pratiquer la variété prestigieuse.

7.1. Les normes : un filtre entre le système et ses réalisations

Définir rigoureusement ces ensembles de normes est cependant crucial. En effet, les normes ne sont ni des manifestations du système ni des actualisations de ce dernier, mais constituent plutôt un intermédiaire entre le premier et les secondes. C'est Eugenio Coseriu qui a le mieux théorisé cette troisième instance, « premier degré d'abstraction entre la réalité foisonnante de la parole (*habla*) et la rigueur fonctionnelle de la langue (*sistema*) » (Helgorsky 1982 : 3-4) : la norme filtre les productions potentielles du système.

C'est aux trois niveaux distingués par la scripturologie (§ 2) qu'on trouve de tels filtres. Au niveau scriptémique (§ 2.1.3), les relations entre textes et supports, d'une part, et entre espaces graphiques et environnements plus larges, de l'autre, sont potentiellement infinies. (Leur nombre n'est en effet limité que par les contraintes pesant sur les structures spatiales des supports et sur celles des environnements possibles, qui sont des ensembles extrêmement ouverts.) Le rôle des normes sera donc d'opérer un tri parmi ces potentialités, certaines étant acceptables aux yeux de la communauté sémiotique, d'autres étant rejetés. Les normes grammémiques (§ 2.1.2), quant à elles, lesquelles règlent les propriétés visuo-spatiales de l'écriture et les fonctions qui leur sont associées, sont également très présentes dans toutes les cultures de l'écrit (Klinkenberg et Polis à paraître a). Il suffira ici de rappeler l'exemple mobilisé d'entrée (Fig. 2 et § 2.1.2) concernant l'emploi du **Comic Sans MS** dans un contexte d'affichage public.

Mais c'est évidemment au niveau des graphèmes que la question des normes rejoint celle de l'orthographe. Leurs filtres agissent à la fois sur le répertoire des graphèmes disponibles (§ 7.2) et sur les valeurs que ces graphèmes sont susceptibles de prendre en contexte (§ 7.3).

7.2. La norme comme gestion des répertoires

Partons d'un exemple concret. Comme déjà indiqué (§ 2.2.2), une coupe synchronique opérée dans l'histoire de l'écriture du français permet d'observer une phase où <u> renvoyait à la fois à /y/ et à /v/, et où <i> renvoyait à la fois à /i/ et à /ʒ/. Le répertoire ainsi organisé est distinct de celui qu'on pourra observer à un autre stade historique, où <v> apparaîtra à côté de <u> et <j> à côté de <i>.

Notre définition du graphème (§ 3), laisse attendre que les unités simples identifiées sont susceptibles de s'articuler pour produire des unités complexes. Il y a donc un second niveau de répertoire : celui des combinaisons. Une nouvelle norme, d'ordre syntagmatique cette fois, vient gérer le répertoire en filtrant les combinaisons admises. Dans la tranche synchronique prise pour exemple, on rencontre par exemple des combinaisons <fu>, <bu> et <pu>, mais non *<fbu> ou *<bfu>.

Ces combinaisons normées sont celles qui permettent d'opérer une désambiguïsation du graphème <u>, que nous prendrons pour exemple, en procédant à une analyse phonémique indexicale de ce dernier. On les trouve par exemple dans *brièvement*, où l'analyseur <f> du groupe <fu> — renvoyant aussi à l'adjectif *brief* — indexe la lection consonantique /v/, ou encore dans *debuoir*, où , qui est aussi porteur de la valeur

symbolique « étymologie », remplit la même fonction, comme <p> le fait dans *apuril*. En revanche dans le graphème complexe <hu> observé dans *huile*, le <h> a aussi un rôle d'analyseur, mais indexant cette fois la valeur vocalique de <u>, soit /y/³⁰. Cet exemple permet d'observer la solidarité entre les niveaux paradigmatique et syntagmatique du répertoire : c'est parce que le nombre d'unités simples correspondant à la norme produit des ambiguïtés dans la lection que la norme syntagmatique autorise des combinaisons désambiguïsantes.

Un coup d'œil sur les écritures du monde permet de constater que certains répertoires sont très ouverts et d'autres assez fermés ; autrement dit, que les normes jouent de manière moins impérieuse dans le premier type de cas que dans le second. L'écriture hiéroglyphique égyptienne nous donne l'exemple d'un répertoire ouvert. La plupart des écritures alphabétiques, en revanche, offrent l'image de répertoires plus fermés. Mais même dans les cas où la norme semble très rigide, on peut observer la naissance de répertoires concurrents, cette concurrence étant un facteur d'évolution desdits répertoires, ou l'ouverture du répertoire à de nouveaux types de graphèmes (la généralisation de l'emploi des émojis dans les écritures alphabétiques en fait la démonstration ; cf. Danesi 2016).

7.3. La norme comme gestion de la polyfonctionnalité des graphèmes

Comme on l'a souligné plus haut (§ 6.3), la polygraphie et la polyphonie sont un des universaux des systèmes d'écriture. Cette polyfonctionnalité est en effet présumée par les systèmes eux-mêmes. Ceux-ci obéissent en effet à un principe d'économie, qui prohibe la mise au point d'un répertoire de signes bi-univoques, où chaque fonction s'exprimerait par un signifiant distinct, chaque signifiant ne renvoyant corrélativement qu'à une seule fonction. Dans une telle hypothèse, le répertoire de graphèmes serait en effet démesuré.

Cette nécessaire polyfonctionnalité a une conséquence : elle génère des potentialités nombreuses. Pour nous limiter à l'exemple de phonogrammes, et de phonogrammes français, on observera que /ɛ̃/ peut être le signifié phonographique de <in>, <int>, <ain>, <aim>, <aint>, <ainct>, <aind>, <ingt>, <ein>, <eint>, <eind>, <en>, <im> — polygraphie — ... et qu'à l'inverse <a>, <e> et <u> y ont chacun dix pendants phonographiques distincts : polyphonie. Une telle productivité demande évidemment à être gérée. On a vu (§ 6.3) que, dans certaines écritures, des dispositifs régulateurs de fonction ont été mis en place, qui viennent filtrer les manifestations possiblement engendrées par le système et constituent donc autant de mécanismes normatifs. Mais de tels dispositifs ne concernent que certaines écritures, et seulement certaines zones à l'intérieur de leur système. Le mécanisme le plus général engendrant le filtre est la confrontation des manifestations potentielles du système avec des listes de produits légitimes. Ainsi, en prenant à nouveau des phonogrammes français comme exemples, on observera que, parmi les formes graphiques possibles de /dɛ̃/, on trouve *<din>, *<dain>, *<daint>, *<dein>, *<deint>, *<dingt>, etc., mais, dans ce paradigme, seul <daim> sera considéré comme conforme à la norme.

Comme on l'a établi plus haut, la polyfonctionnalité n'est pas limitée à la phonographie, mais affecte tous les types de graphèmes. C'est donc à tous les niveaux de l'analyse

³⁰Les historiens de l'orthographe française ont été davantage sensibles à la fonction étymologisante de ces diacritiques qu'à leur statut d'analyseur.

graphémique que l'on retrouvera le filtre des normes. Par exemple, du côté des grammatogrammes, <s> et <x> peuvent tous deux avoir en français le contenu « pluriel » lorsqu'il sont à l'extrémité droite d'un substantif, mais la liste des produits admettant <x> est drastiquement limitée à quelques mots, dont les écoliers francophones ont péniblement dû retenir la liste. Le sémograme « eau » aurait théoriquement pu apparaître sous les formes <o>, <aud>, <ho>, <haut>, <aus>, <eau>, etc., mais la norme n'a sélectionné comme valide que la dernière forme.³¹

La plupart des exemples fournis font aussi apparaître que la gestion de la polyfonctionnalité des graphèmes a lieu tant sur le plan syntagmatique que sur le plan paradigmatique, observation que nous avons déjà faite à propos de la gestion du répertoire (§ 7.2). La polygraphie peut en effet reposer sur l'équivalence d'unités simples et d'unités dont la valeur provient de leur position relative à d'autres unités. Ainsi, toujours en français, /ks/ peut correspondre tantôt au graphème simple <x> (dans <axe>, <connexion>, etc.), tantôt à des graphèmes complexes comme <ct>, <cc> ou <xc>, qui sont autant d'allographes de <x>. L'apparition de ces graphèmes complexes est gérée par une norme s'exprimant sous la forme de règles syntagmatiques : <ct> n'est le signifiant de /ks/ que quand ce groupe est suivi de <i> lui-même suivi d'un groupe renvoyant à /ʒ/ (dans <direction>, <diction>, etc.), <cc> l'est devant <i>, <y>, <e>, <é> ou <è> (dans <accident>, <coccyx>, <accent>, <accéder>, <accès>), comme <xc> devant <i>, <e>, <é> ou <è> (dans <exciser>, <excellent>, <excéder>, <excès>, etc.)

De la même manière que les répertoires pouvaient être gérés par des normes fortes ou des normes faibles, la polyfonctionnalité des graphèmes peut l'être par des normes strictes ou par des normes floues. Par exemple, en français, la période qui précède le XIX^e siècle est réputée être celle du « libéralisme orthographique » : les normes ne s'y imposent globalement qu'avec peu de rigueur et l'inscription d'une forme graphémique donnée dans la liste légitime n'est alors que tendancielle : normativité faible. À partir du XIX^e siècle, la norme se fait plus stricte et les occurrences légitimes tendent à se réduire à l'unité (même si la coexistence de formes normées — <clé> et <clef>, <cuiller> et <cuillère>, etc. — continue de ne pas être rare) : normativité forte, corrélée à une standardisation robuste. C'est dans ce dernier cas de standardisation et de restriction de l'ensemble des formes normées qu'on est fondé à parler d'orthographe.

7.4. Variabilité et pyramide des normes

Comme on vient de le voir, il faut parler de normes au pluriel et non au singulier. Il peut donc y avoir des conflits de normes, se soldant souvent par la victoire d'une norme sur une autre, autrement dit débouchant sur une évolution : évolution du répertoire ou évolution des règles de gestion de la polyfonctionnalité.

Reprenons l'exemple, examiné plus haut (§ 7.2) de <u> et <i> en français, en rappelant qu'à l'époque considérée, ces graphèmes renvoient l'un à la fois à /y/ et à /v/ et l'autre à la fois à /i/ et à /ʒ/. À l'époque suivante, apparaissent <v> et <j>, spécialisés dans le renvoi à /v/ et à /ʒ/. On peut certes décrire ce phénomène comme une évolution du répertoire, et c'est ce que fera un historien se plaçant du point de vue de Sirius ; mais,

³¹ Au niveau microscopique, la forme de chaque occurrence normée pourra toujours recevoir une explication : on invoquera tantôt l'analogie, tantôt l'étymologie, tantôt l'accident phonétique. Mais ces considérations sont impertinentes pour la scripturologie : ce qui importe pour elle se situe au niveau macroscopique et est l'existence du filtre de la norme.

dans les faits, ce qu'on observe est la coexistence, un certain temps durant, de deux répertoires, gérés chacun par leur propre norme.

Et cela nous permet d'observer un autre phénomène confirmant la pluralité des normes. L'avènement du nouveau répertoire a fait que les combinaisons syntagmatiques étudiées (<fu>, <bu> ou <pu>) ont cessé de jouer le rôle qu'elles avaient dans le premier répertoire, la présence d'un analyseur n'étant plus nécessaire. Mais on connaît la pesanteur traditionnelle des systèmes d'écriture. Cette stabilité est telle qu'un grand nombre de groupes dont l'existence se justifiait par la polyphonie de <u> et <i> ont pu subsister à la seconde étape. On constate donc que les deux répertoires avaient chacun leur normes, mais que la concurrence entre celles-ci a été *in fine* arbitrée par une surnorme, de sorte que l'on peut parler d'une pyramide des normes. Ici, cette surnorme a été explicitement édictée par une institution.

Les normes strictes peuvent en effet être plus ou moins institutionnalisées³². Par institution, il faut entendre l'ensemble des instruments de régulation et d'organisation d'un champ (au sens de Pierre Bourdieu), ces institutions pouvant être fortes (possédant une forte visibilité, leur fonctionnement est strictement codifié, leurs règles explicites) ou faibles (leur existence étant plus diffuse et moins clairement repérable, leur fonctionnement est moins codifié et répond à des règles plus implicites). On voit immédiatement que l'écriture est l'objet des deux types d'institution : d'un côté des lois, des dispositions constitutionnelles, des instances étatiques dotées de légitimité (comme la *Real Academia* pour l'écriture de l'espagnol, ou le *Rat für deutsche Rechtschreibung* pour celle de l'allemand) ; de l'autre, la famille, les groupes militants, les réseaux sociaux ; et, entre ces extrêmes, l'école, les chroniques de langage, les dictionnaires... Ces institutions ont un impact plus ou moins fort sur l'intériorisation des normes.

Comme la plupart des exemples mobilisés ci-dessus le montrent, la gestion de la variété des normes s'inscrit souvent dans un cadre diachronique : des répertoires relativement homogènes coexistent dans une tranche chronologique donnée, chacun d'eux étant régi par une norme interne, avant que l'un l'emporte sur l'autre, souvent grâce à l'action d'une surnorme de nature sociologique ou politique. Mais la coexistence peut aussi s'observer dans la synchronie. Elle est alors gérée par des normes agissant sur les autres axes de variation : le diatopique, le diathématique et le diastratique.

D'une manière générale, et par définition, les normes ont une fonction agentielle : elles suscitent des actions, des attitudes et des comportements : des actions inappropriées, illégitimes, voire interdites, ou au contraire des actions appropriées, légitimes, voire désirables. La nature et l'intensité de ces sanctions dépendent évidemment de la force — éminemment variable — des normes filtrant les produits du système. Dans le cas des graphèmes du français, ces agences se manifestent à trois niveaux : (a) la mobilisation de ces normes (et c'est ici qu'apparaît la notion de « faute ») ; (b) la gestion des normes existantes ; (c) la modification de ces normes. Ce sont là des processus bien étudiés par les sociologues et les historiens de l'orthographe autant que les pédagogues, et sur lesquels nous ne pouvons nous étendre ici.

³² Meletis (2020) réserve en ce sens le terme d'orthographe aux situations où la norme est prise en charge par une institution chargée d'une politique linguistique.

8. L'écriture du français parmi les écritures du monde

On peut poser que plusieurs fonctions des graphèmes décrites ci-dessus sont très universellement partagées, parce qu'elles participent de l'essence même des systèmes d'écriture. Ainsi, même si la dimension phonographique prime dans certains systèmes et si la dimension sémiographique est plus importante dans d'autres, tous les systèmes d'écriture possèdent peu ou prou des graphèmes capables de remplir ces deux familles de fonctions. Le français n'échappe pas à la règle, comme on l'a vu, et présente des caractéristiques qui l'éloignent de la phonographie (dont Catach disait qu'elle constituait le noyau dur du système).

C'est pour rendre compte de cette double tendance que Fayol et Jaffré (2008) ont proposé un classement des systèmes d'écriture (limité aux systèmes alphabétiques) qui a beaucoup de succès parmi les didacticiens de l'orthographe française. Ce classement est fondé sur le rôle que la « sémiographie » joue dans ces systèmes. Dans ce classement, le finnois occupe la position la plus proche du pôle « sémiographie mineure », tandis que le français occupe (après l'anglais) la seconde position proche du pôle « sémiographie majeure ». À cette opposition correspond une autre, « opaque » vs « transparent », supposée mesurer la possibilité qu'a un sujet d'accéder à la langue orale à partir de l'écriture³³.

Toutes les écritures semblent aussi disposer d'analyseurs. Mais elles varient spectaculairement dans les modalités de leur mise en place. Ainsi, si les analyseurs syntaxico-pragmatiques sont très répandus, les analyseurs phonétiques ne sont pas universellement utilisés, et les analyseurs sémantiques par indexation ne se rencontrent que dans un nombre limité de systèmes d'écriture, jouant un rôle particulièrement important dans les écritures du chinois, de l'égyptien ou du sumérien. Ce sont donc les fonctions assumées par des graphèmes non autonomes qui seront souvent les plus spécifiques à un système d'écriture.

Forts de ces observations et à partir de la typologie des fonctions graphémiques élaborées dans cette contribution, il est temps à présent de réunir en faisceau les observations que nous avons faites sur le système d'écriture français. Nous le ferons sous la forme d'une énumération de caractéristiques, bien que, comme on va le voir, lesdites caractéristiques sont étroitement corrélées entre elles, les unes étant les corolaires des autres. Parce qu'elle est récapitulative, l'énumération en question pourra se permettre d'être relativement sèche. Mais, sèche, elle rendra compte de la complexité du phénomène de l'orthographe comme système d'écriture. Cette option permet de dépasser le continuum entre « sémiographie majeure » et « sémiographie mineure » en distinguant les différents facteurs qui interviennent dans une sémiographie (notations pictographiques et logographiques ; analyse sémantique et morphologique) et ceux qui interviennent dans la phonographie (phonémogrammes, analyse phonémique, transparence de la notation, etc.).

³³ Dans cette opposition marquée par le phonocentrisme (l'accès étant exclusivement celui qui permettent les fonctions phonémographiques), on ne distingue pas si cet accès à lieu dans le processus de diction ou dans celui de lecture (cf. n. 15).

1) *Polyphonie et polygraphie des graphèmes*

Le système d'écriture français se caractérise par une forte polyphonie et une forte polygraphie des graphèmes³⁴. Cette polyfonctionnalité est renforcée par le fait que les valeurs phonémiques sont amplement affectées par les relations syntagmatiques qu'entretiennent les graphèmes : on a vu la richesse des produits du mécanisme de segmentation/groupement (§ 5.1).

La polyfonctionnalité des graphèmes se manifeste particulièrement par le fait que le système n'a pas mis au point de signes propres pour assurer ses fonctions hétéronomes (en dehors de rares accents ou trémas) : celles-ci sont généralement prises en charge par des graphèmes ayant par ailleurs une fonction autonome.

À la polyfonctionnalité des graphèmes est également liée le nombre des logogrammes. Cette notion n'est pas à limiter aux exemples canoniques de <eau> et de <aux>, ou de <en> et de <an> : on a vu que l'intervention des analyseurs phonémiques avaient pour résultat de produire des ensembles de nature logographique. C'est notamment ce point qui justifie que l'on parle dans le cas du français de « sémiographie majeure ».

Et, comme on l'a vu, un autre des corollaires de cette riche polyfonctionnalité est la production de fonctions symboliques (§ 6.4).

2) *Absence de régulateurs de fonction*

Le français ne dispose pas de régulateurs de fonction qui permettraient de signaler quelles sont les règles générales devant s'appliquer aux graphèmes polyfonctionnels : le travail de régulation est toujours confié à des analyseurs locaux.

3) *Fortune de l'allographie*

Les fonctions hétéronomes, assumées par des graphèmes polyfonctionnels, sont surtout actualisées par la technique de l'allographie, et moins par celle de l'indexation, sauf dans le cas de l'analyse morphologique et syntaxique, où l'intervention de l'indexation est par contre massive (§ 5.2.3 et 6.2).

4) *Richesse et complexité de l'analyse morphologique et syntaxique*

Le système d'écriture français se caractérise d'ailleurs par la richesse et la complexité de l'analyse morphologique et syntaxique.

5) *Richesse des articulations*

La polyphonie a également déterminé une exploitation systématique de la technique de l'articulation : nombre de graphèmes sont composés de sous-graphèmes (phénomène dont rend bien compte la richesse de la liste de graphèmes dressée par Hořejší 1971) ; mais, toujours conformément à la logique profonde du système qui répugne à l'indexation, on note un usage très réservé des diacritiques.

³⁴On notera au passage que cet état de fait rend le système fragile face à l'emprunt, lequel accentue encore la polyphonie (par exemple, le graphème <j>, réputé univoque, a acquis une valeur supplémentaire, /dʒ/, grâce à des mots comme <jazz> et <job>).

6) *Un système surnotant*

Un point n'a pas été abordé dans l'exposé ci-dessus, car il ne concerne pas l'énumération des différentes fonctions, mais les modalités de leur mise en œuvre.

Une typologie des écritures peut intégrer la considération de la quantité des phénomènes sémiotiques mobilisés dans une famille de fonctions donnée. La comparaison des systèmes fait ainsi apparaître que certains d'entre eux sont sous-notants, d'autres surnotants. Ainsi, au regard des fonctions phonographiques, lorsqu'une langue à tons est transcrite par un système alphabétique, ce dernier peut ou non se doter des moyens pour noter ce ton. Comparée à la vietnamienne, l'écriture du kinyarwanda est de ce point de vue sous-notante : elle ne transcrit pas le ton. Face aux alphabets, les abjads peuvent aussi être dits sous-notants (mais ils deviennent davantage notants dès lors que surviennent des contraintes culturelles, par exemple religieuses : notation massorétique pour l'hébreu, notation des voyelles pour le Coran).

L'écriture du français est manifestement du côté des systèmes surnotants, et cela de manière singulière : non seulement elle note la forme potentiellement maximale du mot (par exemple, elle mobilise le <t> de <son< : si ce graphème ne correspond à une manifestation phonémique que dans certains contextes, il reste néanmoins graphiquement présent dans tous les cas)³⁵, mais elle multiplie les fonctions annexes. La richesse des logogrammes est évidemment corrélée à ce caractère surnotant. On peut considérer les créations avec points médians comme une manifestation supplémentaire de cette tendance à la surnotation.

7) *Asymétrie de la diction et de la lection*

Il faut souligner que les normes gérant la polyfonctionnalité des graphèmes ne jouent pas de la même manière dans la lection et dans la diction, qui sont deux processus remarquablement indépendants, comme le montre notamment toute la littérature en matière de troubles aphasiques (Lenneberg 1967 ; Lenneberg et Lenneberg 1975 ; Seron 1979 ; Seron et al. 1980). Autrement dit, les situations de polygraphie ne sont pas le miroir de celles de polyphonie. En français les produits potentiels de la diction sont ainsi notoirement plus nombreux que ceux de la lection. Par exemple /ɔ/ en fin de mot peut correspondre à <ot>, <oth>, <op>, <oc>, <oh>, etc., tandis que <ot> ne peut correspondre qu'à /ɔ/ ou /ot/, <oc> à /ɔ/ ou /ɔk/, etc. Cela ne justifie pas qu'on qualifie globalement d'opaque le système français : ce jugement n'est en fait valide que pour la diction³⁶.

³⁵ Klinkenberg (1971 : 243) notait déjà la tendance du système français à noter la « forme maximale stable de l'unité lexicale ». Au même moment, Imbs (1971 : 320) voyait à l'œuvre dans l'écriture du français une « règle de la notation maximale : la graphie note les phonèmes latents-occasionnels comme si leur prononciation était permanente ». Cette tendance doit évidemment être corrélée à celle qui consiste à produire des analyses sémantiques par la constitution de paradigmes (cf. n. 22).

³⁶ On notera que, dans les grammaires anciennes, la notion d'orthographe concerne « l'écriture », donc la diction ; ce qui est relatif à la lection y forme fréquemment un paragraphe distinct.

8) *Hypertrophie des normes*

L'écriture du français se caractérise par la présence de normes strictes (voir § 7.3-4), qu'elle doit pour commencer à son caractère alphabétique. C'est aussi une retombée de la forte polyfonctionnalité de ses graphèmes, qui implique l'intervention de filtres nombreux. Il est encore renforcé par des facteurs bien documentés par les sociologues et les historiens de l'orthographe, facteurs qui ont abouti à la mise en place d'institutions orthographiques diverses et de surnormes très prégnantes.

9. Conclusions

La position surplombante qu'autorise une théorie générale des écritures permet de réinterpréter tous les phénomènes décrits par les spécialistes de l'orthographe française — historiens aussi bien que linguistes synchroniciens, réformateurs aussi bien que pédagogues — comme autant de réponses à des problèmes qu'ont affrontés toutes les autres écritures du monde. La comparaison fait ressortir la relative originalité de ces réponses, et le fait qu'elles s'ordonnent en familles de mécanismes dont la cohérence sémiotique est largement méconnue. Mais elle fait aussi ressortir l'universalité de ces problèmes. À ceux qui sont atteints par le désespoir devant la complexité de cette orthographe, nos considérations apporteront donc non pas un soulagement, mais au moins le secours de la solidarité : même s'il en est de plus ou de moins « rationnels », de plus ou de moins « transparents », tous les systèmes d'écriture partagent une complexité qu'ils tiennent de leur nécessaire polyfonctionnalité.

La préoccupation typologique conduit aussi à redessiner le périmètre des phénomènes traditionnellement considérés comme relevant de l'orthographe. En effet, ce périmètre a de toute évidence été tracé, de manière plus ou moins délibérée et plus ou moins consciente, sous l'influence de préoccupations pratiques : pédagogiques ou réformatrices. De sorte que ce qui a souvent été mis en évidence par la tradition, ce sont les questions d'accord, de synonymie, d'homonymie, de syllabation, etc. La perspective typologique permet non seulement de penser lesdites questions indépendamment de ces — légitimes — préoccupations, mais surtout de les ordonner dans un cadre plus compréhensif.

Nous sommes conscients que notre analyse s'est davantage centrée sur la structure de l'orthographe française que sur la portée sociologique des mécanismes mis au jour et sur la critique que l'on peut faire de ces corollaires sociétaux, à la lisière desquels notre exposé du § 7 s'est arrêté. Ce sont là des points que nous reprendrons dans un travail à venir (Klinkenberg et Polis à paraître c) : une sémiotique générale des systèmes graphiques doit en effet comporter une dimension pragmatique, laquelle fera voir que les graphèmes, autant que les grammèmes et les scriptèmes, ont une véritable agentivité. Dans l'immédiat, nous ferons observer que si l'analyse met en évidence la complexité du système (richesse des fonctions symboliques, polyfonctionnalité...), elle ne constitue en aucune manière une justification téléologique de cette complexité. Bien mieux : la visée typologique que nous avons défendue ici met aussi en évidence la souplesse structurale des systèmes d'écriture, souplesse qui ouvre la porte à des actions concertées. Démontrer cette plasticité indique à suffisance que la raideur que l'on peut parfois constater dans la vie de ces systèmes — et elle est flagrante dans le cas de l'écriture du français — a sa source dans les structures sociales ; et donc que c'est de ce côté que doit porter l'action de ceux qui souhaitent intervenir sur eux.

Jean-Marie Klinkenberg et Stéphane Polis (Université de Liège / F.R.S.-FNRS)

Bibliographie

- AAVV (2001). *La Dimensión plástica de la escritura, Tópicos del seminario 6*.
- Arabyan Marc et Klock-Fontanille Isabelle (dir.) (2005). *L'Écriture entre support et surface*, Paris, L'Harmattan (Sémantiques).
- Anis Jacques (dir.) (1983). *Le Signifiant graphique, Langue française 59*.
- Anis Jacques (1984). « La Construction du graphème et ses enjeux théoriques », *Archives et documents de la Société d'Histoire et d'Épistémologie des Sciences du Langage 5*, pp. 1-45.
- Anis Jacques (1988). « Une graphématique autonome ? », CATACH Nina (dir. 1988a), pp. 213-223.
- Borgwaldt Susanne et Terry Joyce (dir.) (2013). *Typology of Writing Systems*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.
- Buysens Éric (1943). *Les Langages et le discours*, Bruxelles, Office de publicité (coll. Nationale, 3^e s., n^o 27).
- Cárdenas Viviana (2001). « Lingüística y escritura: la zona visuográfica », *AAVV*, pp. 93-141.
- Catach, Nina (1973), « Que faut-il entendre par système graphique du français ? », *Langue française*, 20, pp. 30-44.
- Catach Nina (1979). « Le Graphème », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique 25* (n^o spécial 'Orthographe'), pp. 21-32.
- Catach Nina (1984). « Réflexions sur la nature du graphème et son degré d'indépendance », *Liaisons H.E.S.O.* 11, pp. 1-14.
- Catach Nina (dir.) (1988a). *Pour une théorie de la langue écrite, Actes de la Table ronde internationale C.N.R.S.-H.E.S.O.*, Paris, Éditions du C.N.R.S.
- Catach Nina (1988b). « L'Écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime », CATACH Nina (dir. 1988a), pp. 243-256.
- Catach Nina (1994). « L'Écriture et la double articulation du langage », *Linx 31/2*, pp. 37-48.
- Catach Nina (dir.) (1995). *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse (coll. Trésors du français).
- Cerquiglini Bernard (1996). *Le Roman de l'orthographe. Au paradis des mots, avant la faute, 1150-1694*, Paris, Hatier (Brèves Littérature).
- Cerquiglini Bernard (2004). *La Genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion (Unichamp-Essentiel).
- Coulmas Florian (1984). « Theorie der Schriftgeschichte », HARTMUT Günther et LUDWIG Otto (dir.), *Schrift und Schriftlichkeit. Writing and its use vol. I*, Berlin-New York, De Gruyter, pp. 256-264.
- Coulmas Florian (1996). « Typology of writing systems », HARTMUT Günther et LUDWIG Otto (éd.), *Schrift und Schriftlichkeit. Writing and its use vol. 2 (Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft / Handbooks of Linguistics and Communication Science 10/2)*, Berlin-New York, De Gruyter Mouton, pp. 1380-1387.
- Coulmas Florian (2002). *Writing systems. An introduction to their linguistic analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Danesi Marcel (2016). *The Semiotics of Emoji. The Rise of Visual Language in the Age of the Internet*, Londres, Bloomsbury Publishing.
- Daniels Peter (1990). « Fundamentals of grammatology », *Journal of the American Oriental Society 110*, pp. 727-731.
- Daniels Peter (1991). « Is structural graphemics possible? », *Lacus Forum 18*, pp. 528-537.
- Daniels Peter (1994). « Reply to Herrick », *Lacus Forum 21*, pp. 425-431.
- Daniels Peter (2017). « Writing systems », ARONOFF Mark et REES-MILLER Janie (éd.), *The handbook of linguistics*, 2^e éd., Hoboken, Wiley-Blackwell, pp. 75-94.

- Daniels Peter (2018). *An exploration of writing*, Sheffield, Equinox Publishing.
- Derrida, Jacques (1967), *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Dister Anne et Moreau Marie-Louise (2024). « Écrire avec des .e.s : pas si simple. Écriture dite *inclusive* et surcharge cognitive », *Circula : revue d'idéologies linguistiques*, 17.
- Dürscheid Christa (2002). *Einführung in die Schriftlinguistik*, Wiesbaden, Springer.
- Fayol Michel et Jaffré Jean-Pierre (2008). *Orthographier*, Paris, Presses universitaires de France (coll. Apprendre).
- Fayol Michel et Jaffré Jean-Pierre (2014). *L'Orthographe*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je ?).
- Fontaine-De Visscher Luce (1969). « Des privilèges d'une grammatologie », *Revue philosophique de Louvain* 95, pp. 461-475.
- Gak Vladimir Grigoriévitch (1976). *L'Orthographe française*, SELAF, Paris.
- Glück Helmut (1987). *Schrift und Schriftlichkeit. Eine sprach- und Kulturwissenschaftliche Studie*, Stuttgart, Metzlersche Verlagsbuchhandlung.
- Gnanadesikan Amalia E. (2017). « Towards a typology of phonemic scripts », *Writing Systems Research* 9 (1), pp. 14-35.
- Goldwasser Orly (2022). « Des déterminatifs aux classificateurs : la catégorisation dans l'écriture des anciens Égyptiens », POLIS Stéphane (éd.), pp. 164-171.
- Goldwasser Orly et Handel Zev (2024). « Introduction: Graphemic classifiers in complex script systems », *Journal of Chinese Writing Systems*, 8/1, pp. 2-13.
- Groupe µ (2021). « L'Index. Un dispositif sémiotique puissant et méconnu », BERTRAND Denis et DARRAULT-HARRIS Ivan (dir.), *À même le sens. Hommage à Jacques Fontanille*, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 253-263.
- Gruaz Claude (2022). *L'Orthographe lexicale du français. Système et réforme*, Paris, CILF.
- Hachez Théo et Wynants Bernadette (1991). *Les Élèves du secondaire et la norme du français écrit*, Bruxelles, Service de la langue française (coll. Français et société).
- Haas William (dir.) (1976). *Writing without letters*, Mount Follick Series vol. 4, Manchester University Press.
- Harris Roy (1995). *Signs of Writing*, Londres-New York, Routledge.
- Herrick Earl M. (1994a). « Of Course Structural Graphemics is Possible », *Lacus Forum* 21, pp. 413-424.
- Helgorsky Françoise (1982). « La notion de norme en linguistique », *Le français moderne* 50/1, pp. 1-14.
- Herrick Earl M. (1994b). « Reply to Daniels's Reply », *Lacus Forum* 21, pp. 432-440.
- Hoedt Arnaud et Piron Jérôme (2017). *La Faute de l'orthographe*, Paris, Textuel.
- Hořejší Wladimir (1971). « Formes parlées, formes écrites et systèmes orthographiques des langues », *Folia Linguistica* vol. 5, num. 1-2, pp. 185-193.
- Imbs Paul (1971). « Principes d'une réforme de l'orthographe », *Le Français moderne* t. XXXIV 4, pp. 307-335.
- Jaffré Jean-Pierre (2022). « Postface. De l'écriture aux orthographes », GRUAZ Claude (2022), pp. 152-175.
- Klinkenberg Jean-Marie (1971). « L'Orthographe française constitue-t-elle un système ? », *Le Français moderne*, t. XXXIV 3, pp. 236-256.
- Klinkenberg Jean-Marie (dir.) (1992a). *Écriture et orthographe*, n° de *Le Français moderne*, LX, 2.
- Klinkenberg Jean-Marie (1992b). « Écriture et orthographe », KLINKENBERG Jean-Marie (dir. 1992a), pp. 129-140.
- Klinkenberg Jean-Marie (1992c). « Diction, lection : chou vert et vert chou ? », KLINKENBERG Jean-Marie (dir 1992a), pp. 225-231.
- Klinkenberg Jean-Marie (2018a). *Entre langue et espace. Qu'est-ce que l'écriture ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique (coll. L'Académie en poche, 111).

- Klinkenberg Jean-Marie (2018b). « Entre dépendance et autonomie. Pour une définition de l'écriture dans les sciences du langage et du sens », KLINKENBERG Jean-Marie et POLIS Stéphane (dir. 2018a), pp. 103-130.
- Klinkenberg Jean-Marie et Polis Stéphane (dir.) (2018a). *Signatures (Essais en Sémiotique de l'écriture (Studies in the) Semiotics of Writing*, n° spécial de *Signata. Annales des sémiotiques. Annal of Semiotics* 9.
- Klinkenberg Jean-Marie et Polis Stéphane (2018b). « De la scripturologie », KLINKENBERG Jean-Marie et POLIS Stéphane (dir. 2018a), pp. 9-56 et « On scripturology », pp. 57-102.
- Klinkenberg Jean-Marie et Polis Stéphane (à paraître a). « Pour une grammaire générale des registres graphiques. De la sémiologie visuo-spatiale de l'écriture », ALBERT Florence et RAGAZZOLI Chloé (dir.), *Les registres graphiques en Égypte ancienne*, Le Caire, IFAO.
- Klinkenberg Jean-Marie et Stéphane Polis (à paraître b). « Le Sens du support : préfigurer l'écrit », BARTHELMEBS Hélène et COLAS BLAISE Marion (dir.), *Matérialité du discours rapporté*, Louvain-la-Neuve, Academia.
- Klinkenberg Jean-Marie et Polis Stéphane (à paraître c). *De l'écriture. Sémiotique des systèmes graphiques*.
- Klock-Fontanille Isabelle (2005). « L'Écriture entre support et surface : l'exemple des sceaux et des tablettes hittites », ARABYAN Marc et KLOCK-FONTANILLE Isabelle (dir.), pp. 28-51.
- Kohrt Manfred (1985). *Problemgeschichte des Graphembegriffs und des frühen Phonembegriffs*. Tübingen, Niemeyer (Reihe Germanistische Linguistik, 61).
- Kohrt Manfred (1986). « The Term 'Grapheme' in the History and Theory of Linguistics », AUGST Gerhard (dir.), pp. 80-96.
- Lapacherie Jean-Gérard (dir.) (1998). *Propriétés de l'écriture*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Lenneberg Eric H. (1967). *Biological Foundations of language*, New York, John Wiley et sons.
- Lenneberg Eric H. et Lenneberg Elizabeth (dir.) (1975). *Foundations of language: A multidisciplinary approach*, New York, Academic Press, Paris, UNESCO.
- Mazziotta (2009). *Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale. Étude d'un corpus de chartes originales écrites à Liège entre 1236 et 1291*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Meletis Dimitrios (2019). « The grapheme as a universal basic unit of writing », *Writing Systems Research* 11: 1, pp. 26-49.
- Meletis Dimitrios (2020). *The Nature of Writing. A Theory of Grapholinguistics*, Brest, Fluxus Editions, (Grapholinguistics and Its Applications 3).
- Meletis Dimitrios et Dürscheid Christa (2022). *Writing Systems and Their Use. An Overview of Grapholinguistics*, Berlin, De Gruyter.
- Meeks Dimitri (2004), *Les Architraves du temple d'Esna : paléographie*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale (= . Paléographie hiéroglyphique 1).
- Murphy Keith M. (2017). « Fontroversy! Or how to care about the shape of language », CAVANAUGH Jillian R. et SHANKAR Shalini (éd.), *Language and Materiality: Ethnographic and Theoretical Explorations*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 63-86.
- Pellat Jean-Christophe (1988). « Indépendance et interaction de l'écrit et de l'oral ? Recension critique des définitions du graphème », CATACH Nina (dir. 1988a), pp. 133-145.
- Polis Stéphane (2018). « The functions and toposyntax of ancient Egyptian hieroglyphs: exploring the iconicity and spatiality of pictorial graphemes », *Signata. Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics* 9, pp. 291-363.
- Polis Stéphane (dir.) (2022). *Guide des écritures de l'Égypte ancienne*, Le Caire, IFAO (*Les Guides de l'Ifao* 2).

- Polis Stéphane et Rosmorduc Serge (2015). « The Hieroglyphic Sign Functions : Suggestions for a Revised Taxonomy », AMSTUTZ Hans, DORN Andreas, MULLER Matthias, RONSDORF Miriam et ULJAS Sami (dir.), *Fuzzy boundaries: Festschrift für Antonio Loprieno*, vol. 1, Hamburg, Widmaier, pp. 149-174.
- Pulgram Ernst (1951). « Phoneme and Grapheme: A Parallel », *Word* 7, pp. 15-20.
- Pulgram Ernst (1976). « The typologies of writing systems », HAAS William (éd.), 1976, pp. 1-28.
- Rilly Claude (2010). « Reducing Polyvalency in Writing Systems: From Egyptian to Meroitic », FINKEL Irving et DE VOOGT Alex (éd.), *The Idea of Writing*, Leiden/Boston, Brill, pp. 221-234.
- Rogers Henry (2005). *Writing Systems. A Linguistic Approach*, Malden/Oxford, Blackwell.
- Sampson Geoffrey (2015 [1985]). *Writing systems: A linguistic introduction*, 2^e éd., Sheffield, Equinox.
- Selz Gebhard J., Grinevald Colette et Goldwasser Orly (2017). « The question of Sumerian "determinatives": inventory, classifier analysis, and comparison to Egyptian classifiers from the linguistic perspective of noun classification », *Lingua Aegyptia* 25, pp. 281-344.
- Seron Xavier (1979). *Aphasie et neuropsychologie. Approches thérapeutiques*, Bruxelles, Mardaga (Psychologie et sciences humaines, 84).
- Seron Xavier, Deloche Gérard, Moulard Geneviève et Rousselle Martine (1980). « A computer-based Therapy for the treatment of aphasic subjects with writing Disorders », *Journal of Speech and Hearing Disorders*, 45, 1, pp. 45-58.
- Stetson R.H. (1937). « The phoneme and the grapheme », *Mélanges de linguistique et de philologie offerts à Jacq. von Ginneken à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance*, Klincksieck, Paris.
- Thimonnier René (1967). *Le Système graphique du français*, Paris, Plon.
- Unger J. Marshall et DeFrancis John (1995). « Logographic and Semasiographic Writing Systems: A Critique of Sampson's Classification », TAYLOR Insup et OLSON David (éd.), *Script and Literacy: Reading and Learning to Read Alphabets, Syllabaries and Characters*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, pp. 45-58.
- Vachek Josef (1939). « Zum Problem der geschriebenen Sprache », *Travaux du cercle linguistique de Prague* 8, pp. 94-104.
- Weingarten Rüdiger (2013). « Comparative Graphemics », BORGWALDT Susanne et JOYCE Terry (éd.), pp. 13-39.

Résumé. Cet article envisage l'orthographe française dans le cadre général d'une typologie des fonctions graphémiques des écritures du monde. Cette perspective comparative permet de montrer que l'orthographe française n'est qu'une des solutions possibles au défi que constitue la notation d'une langue. Cette comparaison met également en évidence les grands principes que l'écriture du français a en partage avec d'autres systèmes d'écriture, parfois très éloignés dans le temps ou dans l'espace, mais fait aussi apparaître ses originalités : fortes polyphonie et polygraphie, fortune de l'allographie, richesse et complexité des analyses morphologique et syntaxique, surnotation, asymétrie de la diction et de la lection, hypertrophie des normes en sont des caractéristiques saillantes. **Mots clés.** Écriture, graphème, orthographe, analyseur, norme

Abstract. This paper examines French orthography within the general framework of a typology of the graphemic functions of the world's writing systems. This comparative perspective shows that French orthography is one possible solution to the challenge of language notation. This comparison further highlights the major principles that French writing shares with other writing systems, sometimes far removed in time or space, but also reveals its original features: high degree of polyphony, polygraphy, and allography, richness and complexity of the morphological and syntactic analyses, overnotation, asymmetry of *dictio* and *lectio*, hypertrophy of norms are among the salient characteristics of this writing systems. **Keywords.** Writing, grapheme, orthography, analyzer, norms